

**Bonjour à tous et toutes,**

Ce 2/07/2018 a été publié (M.B.) les modifications du code judiciaire en vue de promouvoir les MARC dont la médiation. La loi entre en vigueur le 1/01/2019. Elle définit la médiation comme « *processus confidentiel et structuré de concertation volontaire entre parties en conflit qui se déroule avec le concours d'un tiers indépendant, neutre et impartial qui facilite la communication et tente de conduire les parties à élaborer elles-mêmes une solution.* »

Elle élargit la médiation à « *tout différend de nature patrimoniale ou non, transfrontalier ou non susceptibles d'être réglés par transaction, y compris les différends impliquant une personne morale de droit public...et les différends découlant de la cohabitation* »

La composition de la Commission fédérale de médiation est modifiée ; ses missions sont élargies. (titre 9 – art. 1723 C.J....)

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/loi/2018/06/18/2018012858/moniteur>

L'automne est à notre porte et déjà se profile la semaine mondiale de la médiation (15 au 20/10/2018) et avec elle les nombreuses initiatives de promotion de la médiation : Conférences, diffusion de flyer, ateliers... Les diverses activités - dans lesquelles l'UBMP-BUPB-BUPM se joint - seront reprises dans nos news et diffusées dans le public. Pour y figurer, n'hésitez pas à nous transmettre l'infos via : [nphilippart@gmail.com](mailto:nphilippart@gmail.com) ou [helene.vds@ubmp-bupb.org](mailto:helene.vds@ubmp-bupb.org)

**Dag iedereen,**

Op 2/07/2018 is het volgende gepubliceerd (B.S.) : Diverse wijzigingen van het Gerechtelijk Wetboek met het oog op de bevordering van alternatieve vormen van geschillenoplossing, inclusief bemiddeling. De wet treedt in werking op 1/01/2019. Het definieert bemiddeling als volgt :

« *De bemiddeling is een vertrouwelijk en gestructureerd proces van vrijwillig overleg tussen conflicterende partijen met de medewerking van een onafhankelijke, neutrale en onpartijdige derde die de communicatie vergemakkelijkt en poogt de partijen ertoe te brengen zelf een oplossing uit te werken.* »

En vervolgt « *Elk al dan niet grensoverschrijdend geschil van vermogensrechtelijke aard, met inbegrip van een geschil waar een publiekrechtelijke rechtspersoon is bij betrokken, kan het voorwerp van een bemiddeling uitmaken. Niet-vermogensrechtelijke geschillen die vatbaar zijn voor dading, evenals de geschillen bedoeld in artikel 572bis, 3°, 4°, 6° tot 10° en 12° tot 15° en de geschillen voortvloeiend uit de feitelijke samenwoning kunnen eveneens het voorwerp van een bemiddeling uitmaken.* »

De samenstelling van de Federale bemiddelingscommissie wordt gewijzigd ; De opdrachten van de Commissie zijn uitgevouwen. (Titel 9 – art. 1723 G.W....)

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/wet/2018/06/18/2018012858/staatsblad>

Al even een kijkje nemen op de week van de bemiddeling voor nieuwe projecten ter promotie van de bemiddeling (15 tot 20/10/2018): reizende didactische tentoonstelling, verspreiding van de flyer, de bus, vormingen, conferenties, ... De verschillende activiteiten waar UBMP-BUPB-BUPM zich bij aansluit, kan u terugvinden in onze Newsletter en zullen verspreid worden. Hebt u ideeën, voorstellen, aarzel dan niet om ze ons spoedig mogelijk mee te delen. Om te worden opgenomen: stuur uw gegevens en info naar : [nphilippart@gmail.com](mailto:nphilippart@gmail.com) of [helene.vds@ubmp-bupb.org](mailto:helene.vds@ubmp-bupb.org)

**SOMMAIRE**

Editorial

Agenda : *Conseils de Direction, Intervisions, Réalisations, Projets, Articles, infos*  
Conférences, Films... Bibliothèque

**CONSEILS DE DIRECTION**

**Bruxelles, le 10/09/18 - 14 à 18h**

**Bruxelles, le 08/10/18 - 14 à 18h**

**Namur, le 12/11/18 - 14 à 18h**

**Bruxelles, le 10/12/18 - 14 à 18h**

**INTERVISIONS FR ou NL**

- **Namur, le 03/10/2018 - 9h30 à 11h30**  
[a.vaquerizo@universitedepaix.be](mailto:a.vaquerizo@universitedepaix.be) - infos FR p2
- **Brussel, 13/11/2018 – 14 tot 17u**  
[lieve.lagae@telenet.be](mailto:lieve.lagae@telenet.be) – infos NL p2
- **Namur, le 14/11/2018 – 10 à 12h**  
[Sehriban.saritas@ubmp-bupb.org](mailto:Sehriban.saritas@ubmp-bupb.org) – infos FR p2
- **Bruxelles, 27/11/2018 – 10 à 12h**  
[secretariat@ubmp-bupb.org](mailto:secretariat@ubmp-bupb.org) – infos FR p2
- **Antwerpen, 4/12/2018 – 14 tot 17u**  
[lieve.lagae@telenet.be](mailto:lieve.lagae@telenet.be) – infos NL p2

**ATELIERS/SEMINAIRES**

*avec/met UBMP-BUPB-BUPM p9 & svt...*

- **Bruxelles/Brussel 15/10/2018- 14 - 17h/u30'**  
Confidentialité et Secret professionnel - p9  
Vertrouwelijkheid – Beroepsgeheim – p10
- **Antwerpen 16/10/2018 - 12u30 – 17u – p10**  
Een betere toegang tot bemiddeling door nieuwe regelgeving? Van geïnformeerde trajectkeuze tot gelijkwaardige rechtsbijstand.
- **Namur, le 6/12/2018 de 14 à 17h – p2**  
Focus sur le terrain, l'éthique en pratique

Nombreux  
**ateliers/séminaires/conférences**  
dans les pages suivantes



**Paraît 4 à 6 fois par an**

Janv./Févr. – Avril/Mai -  
Août/Sept. - Nov./Déc.

**CONSEIL DE DIRECTION – SEPTEMBRE 2018**

Hélène VAN DEN STEEN, présidente – Grégory SIMON, vice-président - Monique DEPAUW, trésorière  
Renée HUYBRECHTS, secrétariat - Sehriban SARITAS, Maria RUISI, Brunhilde CALEWAERT, Almudena VAQUERIZO GILSANZ, Rudy BADIN, Directeurs - Paul BOURGEOIS, membre fondateur & d'honneur

**Démissions comme directeurs, membres du CD :** Laurence Hanin-Jamot & Hélène Halperin-Katz, Nathalie Philippart.  
Les membres du CD les remercient pour leur travail au sein de son Conseil de direction. Laurence, Hélène et Nathalie restent membres de l'UBMP-BUPB-BUPM et continuent à participer au développement de la médiation et de l'Union professionnelle.

**AXES PRINCIPAUX D' ACTIONS DE L'UBMP 2014-2018 - ACTIEPLAN 2014-2018 VAN DE BUPB**

- Défendre et protéger la profession en associant tous les médiateurs
- Assurer une visibilité de la profession auprès des pouvoirs publics.
- Regrouper et unir les médiateurs professionnels des champs multiples et variés
- Promouvoir la médiation auprès du public, des pouvoirs politiques et informer c'est-à-dire faire connaître la médiation et ses différents champs de pratique auprès des écoles, du grand public, des décideurs, des médias...

- Verdediging en bescherming van het beroep door alle bemiddelaars te betrekken
- Zorgen voor zichtbaarheid van het beroep bij de overheid.
- Verenigen van professionele bemiddelaars uit verschillende en gevarieerde gebieden
- Bevordering van de bemiddeling bij het grote publiek, het politiek beleid
- Informeren, dwz de bemiddeling en zijn verschillende aspecten bekend maken in de scholen, bij het grote publiek, de beleidsmakers, de media, enz.

**Pour participer à nos réunions - contactez un responsable ou le secrétariat via email**

Intervisions : Sehriban Saritas & coll. - [sehriban.saritas@ubmp-bupb.org](mailto:sehriban.saritas@ubmp-bupb.org)

Ethique et déontologie : Maria Ruisi & coll. - [maria.ruisi@ubmp-bupb.org](mailto:maria.ruisi@ubmp-bupb.org)

Séminaires / Formations continues : Hélène van den Steen & coll. - [secretariat@ubmp-bupb.org](mailto:secretariat@ubmp-bupb.org)

Reconnaissance titre/SPF Economie/UCM : Grégory Simon [gregory.simon@ubmp-bupb.org](mailto:gregory.simon@ubmp-bupb.org) & Hélène van den Steen

Promotion médiations (assurances, mutuelles...) : Brunhilde Calewaert & coll. - [brunhilde.calewaert@ubmp-bupb.org](mailto:brunhilde.calewaert@ubmp-bupb.org)

News, Site: Hélène van den Steen (FR), Renée Huybrechts (NL) - [secretariat@ubmp-bupb.org](mailto:secretariat@ubmp-bupb.org)

Responsable membres : Renée Huybrechts - [reenehuybrechts@ubmp-bupb.org](mailto:reenehuybrechts@ubmp-bupb.org)

Publications/Ecrits en médiation : Hélène vds & Marilia de Lara - [mariliadelara@gmail.com](mailto:mariliadelara@gmail.com)

Semaine de la médiation 2018 : Nathalie Philippart - [nphilippart@gmail.com](mailto:nphilippart@gmail.com)

**PROCHAINES INTERVISIONS :**

- **Namur, le 03/10/2018 - 9h30 à 11h30 – LIEU :** Université de paix - Bd du Nord, 4 – 5000 Namur  
INFOS & INSCRIPTION : [a.vaquerizo@universitedepaix.be](mailto:a.vaquerizo@universitedepaix.be)
- **Brussel, 13/11/2018 – 14 tot 17u – PLAATS :** European Center of Mediation (vzw) 119 Munthofstraat – 1060 Brussel  
INFOS & INSCRIJVING : [lieve.lagae@telenet.be](mailto:lieve.lagae@telenet.be)
- **Namur, le 14/11/2018 – 10 à 12h – LIEU :** Ville de Namur – Service de médiations - Rue de Fer – 5000 Namur  
INFOS & INSCRIPTION : [Sehriban.saritas@ubmp-bupb.org](mailto:Sehriban.saritas@ubmp-bupb.org)
- **Bruxelles, le 27/11/2018 – 10 à 12h - LIEU :** Centre Européen de Médiations (asbl) 119 rue de l'Hôtel des Monnaies – 1060 Bruxelles  
INFOS & INSCRIPTION : [secretariat@ubmp-bupb.org](mailto:secretariat@ubmp-bupb.org)
- **Antwerpen, 04/12/2018 – 14 tot 17u – PLAATS :** Antwerpen  
INFOS & INSCRIJVING : [lieve.lagae@telenet.be](mailto:lieve.lagae@telenet.be)

**PROCHAIN ATELIER DE LA CELLULE ETHIQUE & MEDIATION DE L'UBMP - 6/12/2018 de 14 à 17h**

La Cellule « **Ethique & médiation** » a le plaisir de vous accueillir pour un atelier - échanges entre praticiens de la médiation, intitulé  
**« ZOOM SUR LE TERRAIN, L'ETHIQUE EN PRATIQUE ».**

Il comporte deux volets : une synthèse théorique et un aspect pratique (situations et vécus des médiateurs).

Intéressé(e) par la rencontre, nous vous invitons à nous faire parvenir via email les situations que vous aimeriez aborder en séance.

**LIEU :** Ville de Namur – Service de médiations – Maison des citoyens - Rue de Fer – 5000 Namur

**INFOS & INSCRIPTION :** [maria.ruisi@ville.namur.be](mailto:maria.ruisi@ville.namur.be) - tel : 0478/ 33 06 00.

**- OFFRE COLLABORATIONS - OFFRE COLLABORATIONS - OFFRE COLLABORATIONS - OFFRE COLLABORATIONS - OFFRE COLLABORATIONS -**

Des **permanences de médiation familiale** sont organisées, tous les 15 jours, dans la Province du Luxembourg : **Arlon, Neufchâteau, Marche**. Elles ont pour objectif d'informer les personnes de ce qu'est la médiation familiale, son déroulement, ses avantages. Elles sont **tenues par des médiateurs avocats, notaires et tiers agréés** en médiation familiale. Les médiateurs qui souhaitent participer à ces permanences peuvent contacter **Jessica MAIANI**, médiatrice familiale agréée, membre de l'UBMP-BUPB-BUPM – tel. **0471/34.09.70**.



## ECHOS DU SITE - une vitrine de l'UBMP-BUPB-BUPM vers l'extérieur

- Mise en ligne de différents articles, livres, DVD... en lien avec la médiation, le médiateur et sa pratique ;
- Informations concernant les possibilités de stages, lecteurs T.F.E. (listing au secrétariat) ;
- Profil professionnel «Médiateur» - Conseil Supérieur Enseignement Promotion Sociale – 1/07/2011 ;
- Documents sur l'Assistance judiciaire en médiation ;
- Annuaire des médiateurs ;
- Formations, séminaires organisés par nos membres.

<http://ubmp-bupb.org/>

« Site »



## DE WEBSITE - UBMP-BUPB-BUPM een vitrine voor beschikbare gegevens

- Het online zetten van verschillende berichten in verband met de bemiddeling, de bemiddelaar en zijn praktijk ;
- Informatie over stageplaatsen, herlezers van eindejaarswerken (lijst op het secretariaat) ;
- Professionele profiel "bemiddelaar" - Hoge Raad voor Onderwijs Sociale Promotie - 1/07/2011.
- Verspreiding van documenten over de juridische bijstand bij bemiddeling ;
- Het online zetten van een beroepengids ;
- Vormingen, seminaries georganiseerd door onze leden.

## LES PARTIES EN CONFLIT ONT RECOURS A LA MEDIATION POUR LES RAISONS SUIVANTES :

- C'est une procédure flexible qui favorise le dialogue
- C'est une procédure confidentielle qui est moins coûteuse qu'un procès
- Ce sont les parties qui cherchent de résoudre le conflit et qui maîtrisent le processus
- Permet de traiter les causes réelles du conflit, les besoins et les intérêts réels des conflits
- Permet de résoudre un litige et tentent de préserver les relations de coopération futures entre les parties
- Permet d'adopter des approches intégratives, d'aboutir à des accords gagnants/gagnants

## FORMATION MEDIATIONS – DIPLOME (BELGIQUE)

Les Instituts d'Enseignement organisés/subventionnés par la Communauté française proposent une formation « **Spécialisation de médiateur** » avec **diplôme de la Communauté française**.

<b>Institut Provincial de Liège – Réseau provincial</b> Avenue Montesquieu, 6 4101 Jemeppe (Seraing) Tél. : +32 (0)4 237 96 39 Mme Laplanche Valérie <a href="mailto:valerie.laplanche@hepl.be">valerie.laplanche@hepl.be</a>	<b>Institut Roger Guilbert - Réseau Cocof</b> Campus Céria av. Emile Gryson, 1 - 1070 Bruxelles Tel. 02/526.75.40/41 <a href="http://www.ceria.be/irg">http://www.ceria.be/irg</a>	<b>Cours pour éducateurs en fonction - CPSE (asbl) - Réseau libre</b> Rue des Fortifications 25 4030 Grivegnée (Liège) Tel: 04/ 343 00 54 <a href="mailto:info@cpse-liege.be">info@cpse-liege.be</a>
--	---	--

## FINALITÉS ET CONTENUS DES FORMATIONS

La formation s'adresse à tout professionnel de la relation qui souhaite développer ses capacités d'intervention dans des situations difficiles voire conflictuelles. Cela peut concerner de nombreux secteurs tels que les conflits familiaux, le divorce, l'aide à la jeunesse, les conflits et la violence dans les écoles, les quartiers, la cohabitation interculturelle, le milieu pénal, les relations d'équipe, l'entreprise, le domaine civil et commercial... La place de la médiation dans ces différents secteurs est en développement. Les étudiants, tout en assimilant les modèles de médiation proposés, participent à ce mouvement de recherche et d'ouverture sur la médiation et sur le rôle de médiateur.

Cette **spécialisation** développe une approche multidisciplinaire pour former efficacement des médiateurs aptes à gérer de manière humaine les conflits vécus par des individus ou par des organisations. Grâce aux différents volets développés dans la formation, vous exploitez vos compétences de médiateur dans les divers secteurs.

La démarche multidisciplinaire renforcée par des stages et des séminaires permet d'appréhender le contexte dans lequel se déroule la crise. L'observation, l'écoute active, la décentration, la gestion des émotions, le décodage institutionnel, la pratique philosophique sont des moyens mis en œuvre pour analyser les situations conflictuelles.

En tant que médiateur vous serez capable de créer des conditions propices à la recherche de piste de changement et en dégager des solutions créatives sans perdant.



**FORMATIONS/CONFERENCES - PRIX REDUITS POUR LES MEMBRES UBMP-BUPB-BUPM - 2018**

- **PMR Europe** offre 10% de réduction aux membres UBMP en ordre de cotisation.
- **CENTRE EUROPEEN DE MEDIATIONS** offre une réduction 15 à 20% aux membres UBMP-BUPB-BUPM
- **UNIVERSITE DE PAIX** - tarif identique à celui des adhérents de l'U.P.
- **TRIALOGUE** offre 10% de réduction aux membres UBMP-BUPB-BUPM en ordre de cotisation.
- D'autres formateurs ou organismes de formation offrent des réductions, voyez les offres ci-dessous.

**FORMATION CONTINUE : P.M.R. EUROPE (BRUXELLES)**

**DATE ET LIEU : 09/2018 à 01/2019** - PMR - Rue Dodonée 113 -1180 Bxl

**RENSEIGNEMENT** - <http://www.pmr-europe.com/www/formations/formations-continuees-en-mediation/>

**DROIT D'INSCRIPTION** : Membre **UBMP** bénéficie d'une réduction de **10%**

**DESCRIPTION** : Les formations continues s'adressent aux médiateurs civils, commerciaux et sociaux et familiaux. Les participants sont placés en situation de médiation, autour du thème annoncé, avec un rappel des concepts propres à celui-ci.

**DATE : 13/09/2018** - 9 h 30 à 17h30 - **ENNEAGRAMME - NIVEAU I** –

**INTERVENANTE**: Cécile Nuyt

**INFO** : <http://www.pmr-europe.com/www/wp-content/uploads/2018/06/enneagramme-niveau-i-13-septembre-2018.pdf>

**INSCRIPTION** : Coralie Smets-Gary - [coralie.smets.gary@pmreurope.com](mailto:coralie.smets.gary@pmreurope.com) ou Martine Becker - [martine.becker@pmreurope.com](mailto:martine.becker@pmreurope.com)

**DATE : 27/09/2018** - 9 h 30 à 17h30 - **EXPLORER DES OUTILS DE CRÉATIVITÉ - NIVEAU I**

**INTERVENANTE**: Marianne Behaeghel

**INFO** : <http://www.pmr-europe.com/www/wp-content/uploads/2018/07/creativite-niveau-i-27-sept-2018-1.pdf>

**INSCRIPTION** : Coralie Smets-Gary - [coralie.smets.gary@pmreurope.com](mailto:coralie.smets.gary@pmreurope.com) ou Martine Becker - [martine.becker@pmreurope.com](mailto:martine.becker@pmreurope.com)

**DATE : 12/11/2018** - 9 h 30 à 17h30 - **LE CAUCUS: ANGE OU DÉMON ?**

**INTERVENANTES** : Martine Becker et Coralie Smets-Gary

**INFO** : <http://www.pmr-europe.com/www/wp-content/uploads/2018/07/caucus-12-novembre-2018.pdf>

**INSCRIPTION** : Coralie Smets-Gary - [coralie.smets.gary@pmreurope.com](mailto:coralie.smets.gary@pmreurope.com) ou Martine Becker - [martine.becker@pmreurope.com](mailto:martine.becker@pmreurope.com)

**FORMATIONS CONTINUES - UNIVERSITÉ DE PAIX (UP) – (NAMUR)**

Les formations suivantes de l'Université de Paix sont agréées par la CFM

**DATE : 05/09/2018 & 06/09/2018** (Réf. 1868) - **PRATIQUER L'ECOUTE** -

Quand l'autre pleure, s'énerve ou manifeste de l'inquiétude, il m'arrive de lui donner mon opinion, de lui dire « Tu devrais ... » ou de blaguer. Or, il se peut que cette personne ait besoin d'être écoutée. Objectifs Identifier les avantages et les limites de l'écoute pour repérer les conditions et nécessités d'une écoute réelle [...]

**DATE : 10/09/2018 & 11/09/2018** (Réf. 1866) - **ACCOMPAGNER LES ENFANTS DANS LA GESTION DE LEURS EMOTIONS** –

Jouer pour apprendre à gérer ses émotions. Exprimer ses émotions, enfants ou adultes - Anciennement « J'ai 4 couleurs dans le cœur » Inscriptions Lucie pleure à la moindre contrariété. Lucas frappe quand il est en colère. Quand il est content, Thomas crie. Manon se cache quand elle a peur. Comment, nous adultes, pouvons-nous accueillir ces émotions et aider l'enfant à les apprivoiser et à les gérer ? Objectifs Reconnaître [...]

**DATE : 17/09/2018 & 18/09/2018** (Réf. 1858) - **INTRODUCTION A LA COMMUNICATION NONVIOLENTE** -

Un langage qui ouvre le dialogue depuis l'intérieur... « La Communication Nonviolente est un outil qui nous aide à échanger les informations nécessaires pour donner et recevoir dans un esprit de compassion. Elle attire notre attention sur les sentiments, besoins et demandes de chaque personne et la garde de toute critique. Elle permet la poursuite [...]

**DATE : 26/09/2018 & autres dates** (8 matinées - Réf. 1873) - **ATELIERS DE PLEINE CONSCIENCE (ADULTES)** -

Réduire son stress et apprivoiser ses émotions par la pleine conscience Comment gérer de manière efficace et au cœur du quotidien le stress, la douleur, les émotions désagréables ? Le programme de réduction du stress basé sur la pleine conscience (MBSR – J. Kabatt-Zinn), nous entraîne à nous reconnecter à l'instant présent, et à développer [...]

**DATE : 26/09/2018** (Réf. 1870) à **18h30** à l'Université de Paix - **CONFERENCE : INTRO A LA PLEINE CONSCIENCE** -

Par Alexandre Castanheira, Formateur à l'Université de Paix, Licencié en langues et littératures romanes, Agrégé de l'enseignement secondaire supérieur, Instructeur Pleine Conscience MBSR. > Inscriptions Vous souhaitez mieux gérer votre stress ? Vous tentez de lâcher-prise sans y parvenir ? Régulièrement, vous ruminez [...]

Les médiateurs peuvent introduire une demande de reconnaissance au cas par cas.

<https://www.universitedepaix.org/formations/one-apef-script-ifc-art27/mediateurs-professionnels>

**Tarif** voir sur site <https://www.universitedepaix.org> - **tarif membre UP = tarif membre UBMP**

**HASSELT - KAPPELE-OP-DEN-BOS****TRAINER:** Anouk MoorsLees meer : <http://www.mediv.be> INFO@MEDIV.BE

- **23/10.2018**, van 9u30 tot 16u30 - **IS DIT WEL GESCHIKT VOOR BEMIDDELING?** - **PLAATS:** PXL, Hasselt  
Tijdens deze bijscholing word je vaardiger in het omgaan met situaties die op het eerste gezicht niet zo "bemiddelbaar" lijken.
- **6/11/2018**, van 9u30 tot 16u30 - **BEMIDDELINGSGERICHT WERKEN BIJ KLACHTEN** - **PLAATS:** Domein Koningsteen, Kapelle-op-den-Bos  
Tijdens deze bijscholing maak je kennis met de mogelijkheden van een bemiddelingsgerichte aanpak van klachten. We oefenen de belangrijkste vaardigheden en je krijgt enkele cruciale theoretische kaders aangereikt. Deze training kan als smaakmaker worden gezien. Wie graag verdere verdieping wil, kan de driedaagse opleiding bemiddelingsgericht werken volgen.
- **8, 9 en 22/11/2018**, van 9u30 tot 16u30 - **BEMIDDELINGSGERICHT WERKEN** - **PLAATS:** Domein Koningsteen, Kapelle-op-den-Bos  
Wil je in je professionele en/of privé relaties beter leren omgaan met conflicten? Dan is deze 3-daagse bijscholing iets voor jou. Je krijgt een beter inzicht in conflicten (hoe ontstaan en escaleren conflicten, kan ik conflicten voorkomen, hoe blijf ik uit de strijd tussen andere mensen) en je leert de belangrijkste bemiddelingsvaardigheden (empathisch luisteren, vragen stellen, pendelen ...).
- **6, 7 en 13/12/2018**, van 9u30 tot 16u30 - **HEROPFRISSING BEMIDDELING** - **PLAATS:** Domein Koningsteen, Kapelle-op-den-Bos  
Deze driedaagse bijscholing richt zich tot iedereen die in een ver of kort verleden een opleiding tot bemiddelaar volgde. In de training worden de belangrijkste basisprincipes en vaardigheden opnieuw herhaald en besteden we aandacht aan de grondhouding van de bemiddelaar.

**CONFERENCE - UBMP-BUPB-BUPM – 22/09/2018 (PARIS)**

Le **22/09/2018 – 9h30 à 13h** - **Hélène VAN DEN STEEN**, Présidente de l'Union Belge des Médiateurs Professionnels, médiatrice agréée (civil, commercial, droit social, familial), professeur en médiation, superviseur, Membre de la Commission fédérale de Médiation (SPF-Justice) ... répond à l'invitation de **Patrica MALBOSC**, Présidente de PLANET'MEDIATION, asbl (Paris), dont l'objet est la promotion et le développement de la médiation (plan national et international), par l'organisation de conférences, Petits-déjeuners (Les Matins de la Médiation) ... PLANET'MEDIATION est aussi un organe de réflexion, d'initiatives de pratique de la médiation. Elle développe des échanges et partages d'expériences avec de nombreux médiateurs dans le monde. La rencontre exceptionnelle sera aussi l'occasion de partager un brunch, d'échanger sur le thème :

**« REGARDS CROISÉS ENTRE MÉDIATEURS EUROPÉENS »**

Ce sera l'occasion de présenter l'Union Belge des Médiateurs Professionnels, ses objectifs, ses actions..., la Commission fédérale de médiation, la loi « Promouvoir des formes alternatives de résolution des litiges » (18/06/2018 - M.B 2/07/2018) et les impacts de celle-ci pour les médiateurs tiers. Infos sera donnée sur la semaine de la médiation (du 15 au 20/10/2018).

La matinée sera agrémentée de **musiques du monde** grâce à la présence de **GJOVALIN NONAJ**, accordéoniste professionnel.

**LIEU :** PLANET'MEDIATION - 5, rue de Rome - 75008 PARIS – France

rue de Rome vers le Bd Haussmann entre les magasins COPY TOP et FINSBURY - 1er étage, sonnette avant la 2ème porte.

Métros : Ligne 3, 12, 13, 14 station St-Lazare - Ligne 9 station Havre Caumartin - RER : A (Station Auber) et E (station St-Lazare)

**INFOS :** [www.planetmediation.com](http://www.planetmediation.com) - Tél. +33 1 42 66 00 47 ou +33 6 22 05 86 33

**PRIX :** 20 € non adhérent- 15€ adhérent (le prix comprend : conférence, musique, brunch) – paiement s/ place/inscription préalable.

**INSCRIPTION** via [contact@planetmediation.com](mailto:contact@planetmediation.com) - Nom, Prénom : .....Fonction - Société - Adresse, Code postal - Ville - E-mail Tél.

**FORMATIONS - MEDIATIONS asbl (BRUXELLES)**

➤ **INITIATION EN MEDIATION** : 5 jours : les 22 – 23/09/18 et les samedis 29/09/18 – 6, 20 & 27/10/18

➤ **FORMATION** agréée de médiateur généraliste et familial (Session 22)

➤ **VIDÉOFORMATION DE SITUATION DE MÉDIATION** : 9 h 30 à 12 h 30 (s/ demande)

Utilisation du caméscope pour observer, analyser et améliorer notre pratique de médiateur en situation de médiation.

**FORMATEURE :** Ginette Debuyck

**INSCRIPTIONS :** 3/09/2018 – envoi du programme sur demande. Formation s'effectue le samedi.

**INFOS :** <https://www.mediationsasbl.be/contact/> Tel. +32 (0)2 426 16 43 - [mediations@mediationsasbl.be](mailto:mediations@mediationsasbl.be)

**LIEU :** Auberge de jeunesse Van Gogh - 1210 Bruxelles (métro Botanique - Gare du Nord).

**COLLOQUES 26/09/2018 - LIEGE : REFORME DU DROIT DES REGIMES MATRIMONIAUX**

**DATES :** 26/09/2018 de 16 à 19h - **PRIX :** Avec ouvrage: 135€ - Sans ouvrage: 110€  
**LIEU :** Université de Liège - Faculté de Droit, de Science politique et de Criminologie  
Quartier Agora - Place des Orateurs, 3 - 4000 Liège.

**Au programme:**

- 15h30 Accueil et distribution des ouvrages  
16h00 Introduction. Orientations. Évaluation - Mr LELEU, Doyen Faculté de droit - ULiège, Avocat  
16h20 Biens professionnels - Amélie PAULUS, Assistante à l'ULiège, Avocat  
16h40 Sociétés : neutralité sociétale – revenus des associés - Mme LOUIS, Collaboratrice scientifique ULiège, Substitut P.R. Liège  
17h00 Assurances-vie - Catherine PARIS, Professeur ULiège, juriste d'entreprise (Ethias)  
17h40 Séparation de biens pure et simple. Le correctif judiciaire en équité, élargissement des outils communautaires  
Mr DEGUEL, Assistant ULiège, Avocat  
18h00 Séparation de biens - participation aux acquêts - Mr PETERS, Assistant ULiège, Juriste notarial  
18h20 Pot-pourri en régimes matrimoniaux - Mme LARUELLE, Assistante ULiège, Avocate  
18h40 Droit transitoire – Mme DEMARET, Collaboratrice scientifique ULiège, Juge au Trib. famille Liège (Verviers)

**FORMATION CONTINUE - MEDIATEURS - « LA PRESENCE A SOI ET A L'AUTRE »  
MCSocial les 27 & 28/09/2018 – LA PANNE**

La présence à soi et à l'autre est une compétence essentielle en médiation, en coaching et en leadership. La présence se définit comme l'habileté à être complètement conscient et à créer une relation spontanée, utilisant un style ouvert, flexible et assuré. Mais comment renforcer en pratique cette présence à soi, à l'autre, et à la relation ? C'est précisément l'objectif de notre séminaire résidentiel à **La Panne** dont vous trouverez le programme détaillé et les modalités pratiques sur [www.s-mediation.be](http://www.s-mediation.be)

Inscrivez-vous vite, le nombre de places est limité !

**INFORMATIONS – INSCRIPTION :** [info@mc sociale.be](mailto:info@mc sociale.be) - **AGREMENT CFM :** 12h  
**LIEU :** Hôtel Donny ([www.hoteldonny.com](http://www.hoteldonny.com) (link is external)) - Donnylaan, 17 - 8660 De Panne  
**PRIX :** 370 € membres de l'ASBL MCSocial - 420 € pour les non-membres  
Ce prix comprend la formation, le support écrit, la nuitée en chambre single, les repas et pauses café, le libre accès au spa  
**HORAIRE :** Le 27/09/18 de 10h à 18h30, accueil à partir de 9h - le 28/09/18 : de 9h à 17h

**COLLOQUE 'MEDIATION DE QUARTIER : EVOLUTION ET PERSPECTIVES'  
CHARLEROI - 2/10/2018 de 8h30 à 17h30**

Colloque organisé **pour les 25 ans du service de médiation de quartier** - ville de Charleroi.  
**LIEU :** centre CEME (Charleroi Espace Meeting Européen) rue des Français, 147 à 6020 DAMPREMY.  
Agrément CFMédiation (en cours).

**INFOS :** Tél. : 071/86 88 42 GSM : 0495/879 316 – Accès **GRATUIT** - **INSCRIPTION** date limite le 14/09/2018

A envoyer à Raphaël VAN DER STEEN [raphael.vandersteen@charleroi.be](mailto:raphael.vandersteen@charleroi.be) ou à [audrey.scarmur@charleroi.be](mailto:audrey.scarmur@charleroi.be)

Ou à Adresse : VILLE DE CHARLEROI - Médiation de quartier (Secrétariat) - Chaussée de Nivelles 177 - 6041 GOSSELIES

- Nom, Prénom : ..... • Profession : ..... • Entreprise/service : .....  
• Adresse, localité : ..... • Téléphone/E-mail : ..... • Date : ..... & Signature : .....

**Programme :**

- De 08h30 à 09h30 : accueil et petit déjeuner  
De 09h30 à 10h00 : ouverture par Mr Franco Gizzi, Chef de projet PCS  
De 10h00 à 10h15 : mot de bienvenue par Mr **Paul Magnette**, Bourgmestre de Charleroi  
De 10h15 à 10h30 : Mr **Serge Beghin**, Echevin de la Participation citoyenne de Charleroi  
« La médiation au cœur de la participation citoyenne ».  
De 10h30 à 11h00 : Mme Volckrick, Psychologue sociale - Professeur émérite à UCL,  
« De la narration à la justification. Le travail des valeurs et des normes dans la médiation »  
De 11h15 à 11h45 : Mr **Faget Jacques**, Directeur de recherche émérite au CNRS de Bordeaux,  
« La médiation est-elle un outil de déjudiciarisation ? ».  
De 11h45 à 12h15 : Mr **Bonafé-Schmitt Jean-Pierre**, Chercheur - Enseignant  
« De l'évaluation à la co-évaluation ».  
De 13h30 à 15h30 : ateliers débats - thèmes abordées par les orateurs  
De 15h45 à 16h30 : retour des ateliers et clôture de la journée  
De 16h30 à 17h30 : mot de la fin Verre de l'amitié



**FORMATION CONTINUE - LES BLOCAGES EN MEDIATION (LIEGE)**

Quelle que soit la qualité de son travail, le médiateur se retrouve un jour ou l'autre face à une situation dont il n'arrive pas à dénouer les fils ou dont il ne voit pas l'issue si ce n'est le constat d'échec de la médiation.

L'identification du blocage peut cependant permettre dans un bon nombre de cas d'ouvrir une nouvelle étape vers une solution.

**CONTENU DU SEMINAIRE :**

- Typologie des principaux blocages constatés en médiation;
- Moyens disponibles pour faire face aux blocages;
- Exercices pratiques illustrant les difficultés rencontrées et les moyens d'y faire face

**FORMATEURS:** D. COURBE – Médiateur agréé – Maître de conférences ULiège - P. HENFLING – Avocat-Médiateur agréé

**INFORMATIONS:** <https://helmo.be/Formation-continue/Economique/Mediation/Entrainement-intensif-a-la-mediation.aspx>

**INSCRIPTIONS :** Cécile Battistoni : [c.battistoni@outlook.com](mailto:c.battistoni@outlook.com) ou 0476/900.768.



**DATES:** du 11 au 13/10/2018 - **AGREMENT CFM :** 18h

**LIEU :** HELMo Campus Guillemins –9,Rue de Harlez -4000 Liège

**!!!! LA SEMAINE MONDIALE DE LA MEDIATION 2018 !!!!**

Dans cet article écrit pour le SYME, Laurence Hanin-Jamot nous dresse un bilan de plusieurs années passées à rapprocher les médiateurs et à faire connaître la médiation, notamment à travers la Semaine de la médiation. Elle nous annonce également la philosophie de la Semaine de la médiation 2018.

Par Laurence Hanin-Jamot, Médiateur généraliste et familiale DEMF, médiateur agréé par la Commission Fédérale de Médiation

Médiateur française à cheval entre la France et la Belgique, j'ai adhéré à l'UBMP, Union Belge des Médiateurs Professionnels et suis devenue l'une des directrices de cette Union. En 2015, l'UBMP, sous diverses impulsions, a décidé de suivre l'exemple d'autres pays en mettant en place la **Semaine mondiale de la médiation**. Cette semaine entière dédiée à la médiation a vu le jour Outre Atlantique et se déroule chaque année la troisième semaine d'octobre. L'UBMP a adhéré à cette idée trouvant là un moyen pour sensibiliser à la médiation.



Cette idée originale, je l'ai vécue de l'intérieur. La décision prise, l'impulsion devait être passée et donner l'envie aux médiateurs de participer. Nous avons tous fourmillé d'idées et de projets. La « Mediation Week Belgium » était née. Ce serait exagéré, si je prétendais que nous avons la première année réussi à motiver tout le monde associatif belge de la médiation ainsi que les médiateurs indépendants. Il faut reconnaître en plus que le Royaume de Belgique a ceci pour lui qu'il bénéficie d'une grande richesse qui est, en outre, son trilinguisme avec ses trois langues officielles que sont le néerlandais, le français et l'allemand. Arriver à « rallier » les médiateurs de différents horizons, langues, cultures n'est pas simple.

Cette aventure a débuté à l'Automne 2015 et va continuer avec la prochaine manifestation qui pointe le bout de son nez du 15 au 20 octobre 2018. Les débuts n'ont pas forcément été à la hauteur de nos ambitions ; nous partions de rien et faire passer cette idée n'était pas simple. La plupart des personnes l'ont trouvée plaisante sans pour autant penser à s'y engager, « Wait and See ». Heureusement, nous avons avec nous des partisans de l'action et qui ont vite compris que promouvoir la médiation était aussi pour eux un bon moyen de se faire connaître. Chacun a retroussé ses manches, a fait des propositions à la hauteur de ses possibilités ; qui deux heures, qui une après-midi, qui une soirée... dans une salle prêtée par la commune, sur son lieu de travail, en association avec un confrère, un collègue ou un autre praticien.

Il s'agissait de présenter la médiation à un public précis ou à des personnes en « visite » dans l'officine sous forme d'accueil/infos, d'atelier de réflexion, d'atelier sur la médiation, de sensibilisation... En fait la forme était et est toujours à la discrétion du médiateur. La motivation était que sur le « marché » de la médiation nous avons pléthore de médiateurs et ce qui manque ce sont les médiations, le travail en somme et le « remède » faire de la promotion.

Cette première Semaine Mondiale de la Médiation a été suivie par environ 20 médiateurs ou structures de médiation étendus sur tout le pays. L'important était de participer et d'initier cet événement. L'objectif était pour cette première session d'ouvrir les services au public, de faire des présentations dans des salles communales, pour faire connaître la médiation aux personnes du quartier, de répondre à leurs questions sur la médiation, le médiateur, la formation en médiation. En milieu de semaine la projection d'un film « Une manière de s'entendre, la médiation » suivie d'un débat La projection du film a attiré du monde puisqu'environ 100 personnes se sont retrouvées là et le débat a permis de délier les langues.

Le bilan a été prometteur et nous avons alors décidé que nous n'en resterions pas là. Les personnes qui se sont déplacées étaient à la fois intéressantes et intéressées. C'était à la fois des médiés potentiels, des représentants d'autres professions désireux de mieux comprendre la médiation et surtout d'échanger avec les médiateurs présents, de futurs médiateurs, d'autres médiateurs... Les personnes ont pu faire connaissance avec les services de médiation autour de chez eux et ainsi mieux en comprendre le fonctionnement. Et pour les médiateurs concernés, cela a été bénéfique puisqu'ils ont pu présenter leur travail, rencontrer des personnes, faire œuvre d'ouverture. En tous les cas pour cette année-ci, le premier objectif avait été atteint nous

avons semées des graines et donner à penser aux autres que nous avons un grand potentiel de développement. L'année suivante nous avons plus d'expérience, un sondage avait été envoyé en amont aux médiateurs adhérents et collègues. Il a permis de dégager un thème « le médiateur et sa pratique ». Ce thème nous avez semblé intéressant pour donner une orientation aux divers ateliers/séminaires /formations à destination des professionnels voire du public si la demande existait. Car en plus de cette ouverture au public faite l'année précédente, les médiateurs avaient également le désir d'échanger avec d'autres professionnels. Ce qui pouvait être avantageux, pour une meilleure compréhension du domaine d'intervention de chacun, et que les prescripteurs potentiels puissent participer tout en partageant avec les médiateurs. Au fil des années, de plus en plus de structures et de médiateurs se sont joints à l'aventure (près de 100 en 2017).

La **Commission Fédérale de Médiation**, instance à qui le législateur a confié le rôle de gardien du développement et de la qualité de la médiation judiciaire, a décidé de participer également en proposant le jeudi un colloque à destination des médiateurs. Des nouveautés apparaissent chaque année. En octobre 2017, le Réseau des Médiateurs Publics de Bruxelles-Capitale a obtenu le prêt d'un bus de la STIB (réseau de transport intercommunaux de Bruxelles) qui a parcouru la région bruxelloise en s'arrêtant sur quelques points stratégiques pour aller à la rencontre des citoyens ; nom de l'opération « living together »... J'ai accompagné certains de mes collègues à l'un de ces arrêts, j'ai pu constater que les Bruxellois étaient à la fois curieux et intéressés. L'ambiance était agréable et détendue. Devant moi des personnes voulaient en savoir davantage et éventuellement venir en médiation.

#### Quelques témoignages :

*« La médiation, je ne connaissais pas. Une personne du Bus m'a expliqué ce que c'est et ça tombait bien parce que j'ai des soucis avec un voisin et je ne sais pas comment m'en sortir. Je vais certainement retourner les voir. » un passant.*

*« Grâce à cette semaine de la médiation, j'ai pu assister à des formations continuées. J'ai ainsi rencontré d'autres acteurs intervenant lors de médiation. Les discussions, les échanges sur les pratiques que nous avons tous étaient très enrichissants. Merci aux organisateurs. » un participant.*

*« Je suis contente de mieux comprendre, car comme ça sur le papier, c'est pas simple à comprendre. Je vais en parler à ma fille, elle pourra peut être venir vous voir. Moi je ne sais pas parler et puis c'est pour ma fille, pas pour moi » une passante.*

Retrouvez-en davantage dans la **Newsletter** de l'UBMP, à laquelle je participe. De la publicité a été faite par le biais d'affiches, d'encarts dans la presse, dans des journaux de communes où les médiateurs annonçaient leurs animations, par courriels... Et en 2017, des journalistes ont interviewé des médiateurs pour des émissions de radio. Interview à voir

**L'objectif pour la prochaine session d'octobre 2018 (15 au 20 octobre) reste de faire de cette semaine mondiale de la médiation une grande opération de promotion de la médiation.** Bien entendu, plus cette opération aura du retentissement, plus cela permettra au public de mieux appréhender ce qu'est réellement la médiation et non ce que les médias ou les politiques en disent. Côté Européen, le Grand-duché de Luxembourg a participé à l'édition de 2017 et les Pays Bas, via une association à Amsterdam, va se joindre à l'événement à l'Automne 2018... suivi par d'autres pays ?

La France suivra t-elle en 2018 ?

Comme écrit dans l'édito de la newsletter « Chouette, la médiation ...on en parle », en tous les cas, pour moi, c'était une magnifique expérience et une belle initiative qui avec le temps n'a cessé de grandir.

**Nous partîmes 500 ; mais par un prompt renfort**

**Nous nous vîmes 3000 en arrivant au port,**

**Tant, à nous voir marcher avec un tel visage,**

**Les plus épouvantés reprenaient leur courage ! » Pierre Corneille**

**Membres de l'UBMP-BUPB-BUPM vous désirez organiser une activité,  
envoyez vos informations à [nphilippart@gmail.com](mailto:nphilippart@gmail.com) ou [helene.vds@ubmp-bupb.org](mailto:helene.vds@ubmp-bupb.org)**

<b>Pour les initiatives locales/Locale initiatieven</b>	<b>Journée du 18/10/2018 - CFMédiation/Centrale dag FBC :</b>
Contenu de l'événement/inhoud CV des orateurs/CV sprekers : Lieu/Plaats : Prix/Kostprijs : Events : sensibilisation-formation/sensibilisering-vorming. Contact presse/persverantwoordelijke, Logo de l'organisation/logo te bezorgen. <b>Date de retour/voor 10/09/2018</b>	De 9h30 à 17h30 Lieu : THE INTERNATIONAL AUDITORIUM 5 bd. du Roi Albert II – 1210 Bruxelles -Koning Albert II laan 5, Conférences - Ateliers (Français, Nederlands, English) & Présentation de la loi – Programme complet. Prix : 95€/journée - Prix comprend : conférences, ateliers, documents, repas, pauses café....

**Journée du 18/10/2018 - CFMédiation/Centrale dag FBC :**

 <p>Federale Bemiddelingscommissie Commission fédérale de médiation Föderale Kommission für Mediation</p> <p><b>Introduction - Conférence</b> <b>Ateliers 10h30 à 12h30</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>Ethique relationnelle en lien avec la médiation Mme Herinckx, avocate, médiatrice</li><li>Intérêts et spécificités de la médiation en matière successorale Mmes SCARNÀ &amp; De PAGE, avocats &amp; Mme LEROY, médiatrice agréée</li><li>Bemiddeling in het appartementsgebouw Mv Clabots, Advocaat en erkend bemiddelaar</li><li>De rol van de mediator in conflict vermijdende processen Mv De Mulder, Erkende bemiddelaar</li><li>Caucus : le médiateur et le secret obtenu derrière la porte close/De bemiddelaar en het geheim verkregen achter gesloten deuren. Mv De Muynck &amp; Mr Van Ieynseele</li><li>Het bemiddelingstraject in internationale kinderontvoeringzaken - Mr Van hoorde &amp; Mv Demarré</li></ul>	<p><b>Ateliers 13h30 à 15h30</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>Bemiddeling en collaboratieve onderhandeling : two of a kind ? Droit collaboratif et médiation : particularités, convergences et complémentarités. Mrs Warson (nl) - Van de gehuchte &amp; Mmes Vandestock (fr) - Blitz (fr)</li><li>Buurt- en burenbemiddeling in België/ Médiation de quartier en Belgique : Mr Basiliades (fr) &amp; Mv Bruyndonckx (NL)</li><li>Pertinence de la médiation dans le champ scolaire : regards croisés d'hier et d'aujourd'hui pour demain : Mrs Prignon, Vagenhende &amp; Mme Timmermans</li><li>Rencontre interactive entre différents acteurs du monde du travail : Mme Evrard, médiatrice agréée - Mme Boone, Présidente - Tribunal du Travail Francophone de Bruxelles, juge exerçant la conciliation judiciaire - Mr Forges, Bâtonnier, médiateur agréé - Mr Doulon, médiateur agréé, Secrétaire régional CGSP, Mr Ghene, spécialiste en RH - Mme Willems, avocate - Mme Douchamps, Vice-Présidente Tribunal du Travail Francophone de Bruxelles, juge « classique » - Mr Moreno, Modérateur, Président MC Sociales</li><li>In need of a culture and practice of Early Dispute Resolution - Mr Jordaan</li><li>Globaal erfovereenkomst en Bemiddeling - Le rôle de la médiation dans les pactes successoraux - Mme Van buggenhout</li></ul> <p><b>16h Intervention du Ministre ou de son représentant</b></p>
---	---

**MESSAGE DE LA COMMISSION FEDERALE DE MEDIATION**

Le « **Baromètre de médiation** », une initiative de bMediation en collaboration avec la Commission fédérale de médiation et l'Université de Gand est lancée pour la quatrième fois. Ce baromètre vise à saisir le profil du médiateur et son champ d'action. Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir lui consacrer un peu de votre temps en répondant à cette enquête. L'enquête peut être consultée à l'adresse suivante :

FR - <https://link.webpolsurveys.com/S/62D9133876BBE378> - NL - <https://link.webpolsurveys.com/S/54F126A958FE765A>

Les réponses seront traitées sous le couvert de l'anonymat. La date limite de participation est le **lundi 10 septembre 2018**. Les résultats vous seront communiqués lors de la Semaine de la médiation, du 15 au 20 octobre 2018. Nous vous remercions d'avance pour votre collaboration.

**ACTIVITES A BRUXELLES : LE RESEAU DES SERVICES PUBLICS DE MEDIATION DE CONFLITS INTERPERSONNELS (RSPMCI) FETE SES 20 ANS & VONT A LA RENCONTRE DU PUBLIC**

Les médiateurs du RSPMCI des 19 communes bruxelloises, membres du Forum belge de Prévention et de sécurité urbaine (FBPSU asbl), s'associent à la STIB pour sillonner les communes de la Région Bruxelles-Capitale et rencontrer les habitants. **Le bus «LIVING TOGETHER** » affrété par la STIB, suggère les arrêts suivants: Forest, Saint-Josse, Saint-Gilles, Woluwé-Saint-Pierre, Anderlecht et Jette. A son bord, des **MEDIATEURS DU RESEAU** répondront aux questions des passants et feront découvrir la médiation, le métier, leurs services et les autres collègues de la prévention. Ils vous proposent de participer à une peinture collective et d'art social en compagnie de l'artiste Blaise Patrix. Enfin et surtout, ils vous invitent à les rejoindre le 19/10/2018, en fin de périple sur la place du Miroir à Jette, pour célébrer de manière festive les 20 ans du Réseau !

**LANGUE** : Français / Néerlandais **CONTACT** : Mme Philippart (Réseau) tél. 0488 260 123 & Mme Nolet (FBPSU) tél. 02 279 6592

**ORGANISATION** : La STIB / Forum belge de prévention et de sécurité urbaine (FBPSU) / RSPMCI

**LIEU** : Lundi 15/10/2018 - Forest, Place St Denis (10h à 15h) - Mardi 16 /10/2018 - Saint-Josse, Place St-Josse (10h à 15h) - Mercredi 17/10/2018 - Saint-Gilles, Parvis St-Gilles (Église) (10h à 12h) - Woluwé-Saint-Pierre, Place Dumont (Eglise) (13h à 16h) - Jeudi 18 /10/2018 - Anderlecht, St-Guidon (10h à 15h) - Vendredi 19/10/2018 - Jette, Place du Miroir (14h à 18h).



## STANDS INFOS-MÉDIATIONS AUX SIÈGES DES TRIBUNAUX/BEMANDE INFORMATIESTANDEN OVER BEMIDDELING Van mandag/du lundi 15/10/2018 tot vrijdag/au vendredi 19/10/2018

Verenigt advocaten die door de Federale Bemiddelingscommissie erkend zijn als bemiddelaar en organiseert tijdens de Mediationweek bemande informatiestanden over bemiddeling op de zetel van alle rechtbanken van het Nederlandstalige rechtsgebied met als doelgroep de advocaten, rechtzoekenden en magistraten.

Voor meer informatie : [www.medvocat.be](http://www.medvocat.be) - **TAAL:** NL – **ORGANISATIE :** Medvocat VZW

Anvers - 15/10/2018 tot 19/10/2018 – 9u-12u

Hasselt - 15/10/2018 tot 19/10/2018 – 16/10/2018 – 8u30-12u

Tongres – 18/10/2018 – 8u30-12u

Gand - 15/10/2018 tot 19/10/2018 – 9u-12u

Courtrai - 15/10/2018 tot 19/10/2018 – 9u-12u

Bruges - 15/10/2018 tot 19/10/2018 – 9u-12u

Termonde – 18/10/2018 – 9u-12u

Audenarde - 15/10/2018 tot 19/10/2018 – 9u-12u

Participation de nombreux médiateurs à la sensibilisation du public et des professionnels à la médiation dans les couloirs des palais de Justice à Bruxelles et en Wallonie.

**INFORMATIONS :** [secretariat@ubmp-bupb.org](mailto:secretariat@ubmp-bupb.org) – **LANGUE :** FR / NL – **ORGANISATION :** UBMP-BUPB-BUPM

Bruxelles – contact : Renée HUYBRECHTS - [renee.huybrechts@ubmp-bupb.org](mailto:renee.huybrechts@ubmp-bupb.org)

Charleroi – Mons - Nivelles – contact : Brunhilde CALEWAERT - [bubucalewa@gmail.com](mailto:bubucalewa@gmail.com)

Namur – contact : Sheriban SARITAS : [sehriban.saritas@ubmp-bupb.org](mailto:sehriban.saritas@ubmp-bupb.org)

Liège – contact : José TEIXEIRA : [info@mediation-centre.be](mailto:info@mediation-centre.be)

## INFOS ACTIVITES : MEMBRES UBMP-BUPB-BUPM

### SEMINAIRE : CONFIDENTIALITE – SECRET PROFESSIONNEL

**LUNDI 15/10/2018** de 14h (accueil 13h30) à 17h

**LIEU :** au Centre Européen de Médiations (asbl) - Rue de l'Hôtel des Monnaies, 119 - 1060 Bxl

**RENSEIGNEMENT / CONTACT :** [centre.europeen.mediations@gmail.com](mailto:centre.europeen.mediations@gmail.com)

**ORGANISATEURS :** CENTRE EUROPEEN DE MEDIATIONS (asbl)/UBMP-BUPB-BUPM

**INSCRIPTION :** 10€/membres de l'UBMP/2018 - 15€/non membre de l'UBMP/2018 - sur le compte BE92-0001-3107-8423 -

communication : formation 15/10/2018 + v/ nom, prénom. Max.15 participants. Confirmation envoyée par courriel.

**DESCRIPTION :** A travers la pratique du médiateur nous mettrons en évidence les divers principes auxquels le professionnel se réfère. Le médiateur aura conscience des conséquences que ces principes ont sur sa pratique. Le médiateur est tenu au secret professionnel. Tous les partenaires de la médiation doivent respecter la confidentialité.

Nous verrons comment ces principes déontologiques sont mis en action.

**AGREMENT CFM :** 3h - **LANGUE:** Français

**INTERVENANT :** Hélène VAN DEN STEEN, Médiatrice agréée – Professeur – Superviseur

### VERTROUWELIJKHEID – BEROEPSGEHEIM

**MAANDAG : 15/10/2018** van 14 tot 17u welkom vanaf 13u30

**LOCATIE :** Centre Européen de Médiations (vzw) – 119 Munthofstraat – 1060 Brussel

**KONTACT :** [renee.huybrechts@ubmp-bupb.org](mailto:renee.huybrechts@ubmp-bupb.org)

**ORGANISATIE :** UBMP-BUPB-BUPM/CENTRE EUROPEEN DE MEDIATIONS (vzw)

**INSCRIJVING** per email : [centre.europeen.mediations@gmail.com](mailto:centre.europeen.mediations@gmail.com)

**PRIJS :** 10€/UBMP-BUPB-BUPM leden – 15€/anderen - Overschrijven op rekeningnummer BE92-0001-3107-8423

communicatie : vorming 15/10/2018 + Uw naam, voornaam

**INHOUD :** Doorheen de praktijk van de bemiddelaar zullen we de verschillende principes benadrukken waarnaar de beroepsdeskundige verwijst. De bemiddelaar zal zich bewust zijn van de gevolgen die deze principes hebben op zijn praktijk. De bemiddelaar is gebonden aan het beroepsgeheim. Alle bemiddelingspartijen moeten de vertrouwelijkheid respecteren. We zullen zien hoe deze ethische principes in praktijk worden gebracht.

**ERKENDE VORMINGSUREN :** 3u - **TAAL :** Nederlands

**SPREKER :** Renée HUYBRECHTS, Erkend Bemiddelaar

*« La paix n'est pas l'absence de guerre, c'est une vertu, un état d'esprit,  
une volonté de bienveillance, de confiance, de justice. »*

*Baruch Spinoza*



**DINSDAG 16/10/2018 - 12u30 – 17u « EEN BETERE TOEGANG TOT BEMIDDELING DOOR NIEUWE REGELGEVING? VAN GEÏNFORMEERDE TRAJECTKEUZE TOT GELIJKWAARDIGE RECHTSBIJSTAND »****ANTWERPEN** - Rechtbank 1ste aanleg te Antwerpen, Bolivarplaats 20 te Antwerpen**PROGRAMMA** 12:30 Verwelkoming met een hapje en een drankje.

13:00 **Lieve LAGAE** pikt in op de vaststelling van het bemiddelingsdilemma (Wendy Hensen, 2017, Bemiddeling alleen voor the happy few? Antwerpen en Gent), namelijk het feit dat de bemiddeling, ondanks haar vele voordelen, nog steeds onvoldoende ingang vindt. Een jaar later staan we op de drempel van een nieuwe bemiddelingswet en een nieuw decreet over juridische eerstelijnsbijstand. Hoever staan we nu inzake neutrale, laagdrempelige, professionele juridische eerstelijnsbijstand die de bemiddeling een prominente of minstens evenwaardige plaats moet geven inzake conflictoplossing? Welke keuzes heeft het beleid terzake gemaakt en wat betekent dit voor de kans op doorbraak van de bemiddeling? Kiest het beleid voor een hoofdzakelijk juridische dan wel voor een sociaal-juridische, meer multidisciplinaire praktijk? Vertegenwoordigers van de diverse bloedgroepen in de wereld van de bemiddeling worden gevraagd om te reageren (OVb, CAW, OCMW, magistraat familiekamer, BJB enz...)

14:00 Korte pauze.

14:15 **Wilfried MESTDAGH**: Rechtsbijstand bij bemiddeling. Wat zijn de formaliteiten? Wie kan rechtsbijstand krijgen? Hoe zit het met erelonen? Verschillen tussen rechtbanken, verschillen tussen BRB en BJB? Hoe begin je eraan? Wat zijn de valkuilen? Er is mogelijkheid tot het stellen van vragen.

16:15 Afsluiting met receptie

**SPREKERS** : Wilfried MESTDAGH en Lieve LAGAE en panelleden**PRIJS** 20€ of 40 € (+ lunch) - **INSCHRIJVING** via <http://familialebemiddeling.net/workshop-rechtsbijstand/>**TAAL** : Nederlands - **ORGANISATIE** : Uw Bemiddelaars, UBMP-BUPB-BUPM, Mediation-at-work.be**MARDI 16/10/2018 - 10h30 - 12h30 (accueil dès 10h15)****LIEU** Collectif Formation Société, Rue de la Victoire 26 à Saint-Gilles.**TITRE LES PRATIQUES PRÉVENTIVES ET RESTAURATIVES AVEC LES JEUNES.**

**CONTENU** Notre expérience de terrain en école et ailleurs confirme que jeunes comme adultes sont prêts à prendre leur part de responsabilité dans des actions qui améliorent la qualité de leurs relations et qui encouragent des changements dans leur contexte de vie. Par une approche constructive du groupe et des relations, les Pratiques Préventives et Restauratives/PPR créent une véritable culture de médiation et une atmosphère propice à travailler et à vivre ensemble. Elles donnent les moyens à toute communauté et institution de prévenir la violence et le harcèlement et de gérer les conflits en impliquant chacun dans la recherche de solutions et de réparations à 3 niveaux : personnel, interpersonnel et collectif.

**PRIX** : Gratuit - **INSCRIPTION** : [info@cfsasbl.be](mailto:info@cfsasbl.be) - **LANGUE** Français - **AGRÉMENT CFM** : 2h**ORATEURS** Mme Joëlle TIMMERMANS et Madame Rina COLARIS, formatrices et praticiennes - Le Souffle asbl**INFOS - ORGANISATION** CFS-EP asbl & Le souffle asbl [www.cfsasbl.be](http://www.cfsasbl.be) - [www.lesouffle.be](http://www.lesouffle.be)**MARDI 16/10/2018 - 14h00 - 17h00 & JEUDI 18/10/2018 – 9h30 à 12h30****LIEU** : Bruxelles - **LANGUE** : Français**TITRE LA COMMUNICATION NON VIOLENTE, UN OUTIL PUISSANT EN MÉDIATION**

**CONTENU** Jour 1 & 2 : La combinaison de la médiation et de la CNV optimisent les résultats de la médiation. La CNV crée les bases d'une communication authentique et suscite un esprit de collaboration mutuelle.

Présentation et théorie sur la médiation - caractéristiques et processus - la communication non violente – Mise en pratique : exercices - communication non violente - Retour en plénière : Echanges et feedback - Clôture

**PUBLIC CIBLE** : médiateurs, enseignants, CEO, DRH, conseillers en prévention, personnes de confiance, parents, avocats, médecins, assistants sociaux – tout public

**PLUS D'INFO SUR** : [www.severine-evrard.be](http://www.severine-evrard.be) ; <https://www.facebook.com/concretealternative/>**PRIX** 75€ TTC (deux jours compris) - **INSCRIPTION** via [s.evrard@avocats-mediation.be](mailto:s.evrard@avocats-mediation.be)**ORATEUR(S) - ORGANISATION** : Mme Séverine EVRARD et Mme Adeline CUNY**MARDI 16/10/2018 - 9h00 -17h30****TITRE LA MÉDIATION DANS TOUS SES ÉTATS : REGARDS CROISÉS À L'AUNE DE LA LOI DU 7/06/2018****LIEU** - PALAIS DE JUSTICE - Salle d'audiences solennelles - Cour d'Appel de Bruxelles – Place Poelaert 1

9h00 - Accueil &amp; mot de bienvenue de la présidente de la conférence du jeune barreau de Bruxelles

Mme A-Cl. DOMBRET (vice-présidente de la conférence du jeune barreau de Bruxelles),

9h15-10h45 : Le rôle du magistrat à l'aune de la nouvelle loi sur la médiation

Mme Sylvie FRANKIGNOUL, magistrat - Mme Anne-Sophie FAVART, magistrat - Mme Cécile HAYEZ, magistrat,

Mr Olivier MORENO, magistrat, médiateur agréé.

11h00 -12h00 : Rôle de l'avocat dans le processus de médiation à l'aune de la nouvelle loi sur la médiation :

Mr Gil KNOPS, avocat, médiateur agréé.

12h00-12h30 : Existe-t-il un marché de la médiation : Monsieur Gérard KUYPER, avocat et médiateur agréé



13h45-14h45 : Susciter la créativité des parties au stade de la phase des options : jeux d'enfants ? :  
Mme Martine BECKER, médiatrice agréée et formatrice.

14h45-15h30 : La négociation valeuruelle comme outil alternatif de négociation  
Mr Philippe DAMBLY, Product & Innovation manager chez LAR (Axa Belgium), Formateur en médiation

15h45-16h45 : Techniques de négociation avancées dans la phase de négociation :  
Mme Coralie SMETS GARY, médiatrice agréée formatrice.

16h45-17h15 : Rôle du barreau de Bruxelles dans la promotion de la médiation  
Mr Michel FORGES, Bâtonnier du barreau de Bruxelles, médiateur agréé.

17h15-17h30 : Conclusions

PRIX 140 € pour les membres de la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles 160 € pour les non-membres.

INSCRIPTION via : <http://www.cjbb.be/events> ; 02.508.66.43

LANGUE : Français – AGRÉMENT : 6h

ORGANISATION Conférence du jeune barreau de Bruxelles - directeur scientifique: Mr Gil Knops, avocat et médiateur agréé

PARTENAIRES Bmediation, Gemme, Barreau de Bruxelles, MC Sociale

**MARDI 16/10/2018 - 20h**

LIEU Maison communale de Waterloo - salle de conférence (2ème étage)

**TITRE : LA MÉDIATION : POUR QUI ? POUR QUOI ? AVEC QUEL PROFESSIONNEL ?**

**CONTENU** Les situations de conflit font partie de notre quotidien à tous. Faire face à un différend familial lors d'un divorce, d'un héritage, d'une décision à prendre concernant un membre de votre famille ; Devoir régler un contentieux lié à un contrat ; Résoudre un conflit au sein de votre entreprise ; Rester en bons termes avec votre voisinage. Une mauvaise décision peut avoir des conséquences dramatiques sur une famille, une entreprise, une relation commerciale. Il existe un moyen satisfaisant de régler ces différends : la médiation. Familiale, civile, commerciale, sociale, quelle que soit la nature de votre conflit : les médiateurs agréés sont là pour vous aider à trouver une solution juste et acceptable par tous.

**PLUS D'INFOS** [www.inter-mediate.be](http://www.inter-mediate.be) - **PRIX** Gratuit, entrée libre

**ORATEUR** Mme Marie-Noëlle PEETERS, Médiatrice agréée en matières civile & commerciale, familiale et sociale

**LANGUE** Français - **ORGANISATION** [www.inter-mediate.be](http://www.inter-mediate.be)

**MERCREDI 17/10/2018 - 10h-12h**

LIEU - CPSE, Rue des fortifications, 25 - 4030 Liège (Grivegnée)

**TITRE : LE MÉLANGE DES MONDES ET RONDES EN MÉDIATION**

**CONTENU** : L'open class se fera sous la forme de 4 à 5 tables-rondes interactives où les ressources de chacun seront mises à l'honneur. Thèmes choisis par table de 8 à 10 personnes selon le nombre de participants : la force des mots en médiation ; le monde du handicap et la médiation ; Jugement, arbitrage, conciliation et médiation ; le défi des convictions en médiation ; les jeunes en médiation. Cet open class, grâce aux différents participants et aux orateurs, permet à chacun de témoigner d'un heureux mélange de champs d'actions et de pratiques où la tradition et la modernité feront une belle ronde.

**PLUS D'INFO** : [www.cpse-liege.be](http://www.cpse-liege.be) - **AGRÉMENT CFM** : 2h - **PRIX** Gratuit, **INSCRIPTION** via [cpse.pascale.leonard@gmail.com](mailto:cpse.pascale.leonard@gmail.com)

**ORATEUR(S)** : Lucie FANELLO, assistante sociale, médiatrice, formatrice en médiation, Joëlle TIMMERMANS, formatrice, médiatrice dans le champ groupal, Laurence DAVID, juriste et médiatrice dans le champ familial et de quartier, Murielle GIELEN, praticienne dans le champ scolaire avec des jeunes, Christine PIRARD, praticienne dans le champ familial...

**LANGUE** Français - **ORGANISATION** CPSE Grivegnée

**JEUDI 18/10/2018 - 8h45 - 17h**

LIEU Haute Ecole de la Province de Liège, Campus 2000, avenue Montesquieu 6, 4101 Jemeppe

**TITRE : CRÉATIVITÉ ET DIVERSITÉ : LA MOSAÏQUE DE LA MÉDIATION**

La journée d'étude donnera à voir des pratiques et des outils originaux pour ouvrir la médiation au plus grand nombre. La matinée, présidée par Mme Vanessa Filippone, Juge au Tribunal de la famille, mettra en évidence des expériences créatives menées en Europe (Christine Deitsch et André Moisan). L'après-midi sera consacré à des ateliers où les participants pourront s'exercer à différents outils au service du médiateur : la communication non-violente, l'improvisation théâtrale, la pleine conscience, les objets flottants en systémique, le travail sur la voix, ...

La journée sera clôturée par une conférence de Jean-Michel Longneaux, Philosophe, qui évoquera deux concepts en lien avec la médiation : l'éthique et la différence.

**AGREMENT** : 6h - **PRIX** : 90€ (25€ pour les étudiants) - **INSCRIPTIONS** [valerie.laplanche@hepl.be](mailto:valerie.laplanche@hepl.be) Mme Laplanche 04/237 96 39

**ORATEUR(S)** Christine DEITSCH, Médiatrice à l'Espace Famille - association ADAGES – Montpellier, formatrice à l'Institut d'Études de la Famille à Toulouse ; Vanessa FILIPPONE, Juge au Tribunal de la Famille de Dinant ; Jean-Michel LONGNEAUX, Dr en philosophie, professeur à l'Université de Namur ; André MOISAN, Maître de Conférences au Conservatoire national des arts et métiers de Paris, Coordinateur de CREE-A, projet européen de formation en médiation d'inclusion sociale ; Stéphane BISSOT, Frédérique STEGEN et Michaël VAESSEN, Médiateurs, Jean-Claude PIERROT, Artisan de la Voix

**LANGUE** : Français **ORGANISATION** : Haute Ecole de la Province de Liège



**VENDREDI 19/10/2018 - 10 à 11h**

**LIEU** Centre Emi'Santé, rue de Vedrin 95 à Emines

**TITRE : SENSIBILISATION À LA MÉDIATION**

**CONTENU** : Séance de sensibilisation à la médiation (tout public). [www.mediation-convergences.be](http://www.mediation-convergences.be)

**PRIX** : Gratuit - Inscription : 0492/50.46.28 ou [stephanieandre.mediation@gmail.com](mailto:stephanieandre.mediation@gmail.com)

**ORATEUR(S)** Madame Stéphanie ANDRÉ, Madame Cécilia DE BIE, Médiatrices agréées LANGUE Français

**ORGANISATION** Médiation Convergences

**VENDREDI 19/10/2018 – 9h15 à 12h30**

**LIEU** : UMons, Place Warocqué 1 – 7000 Mons

**TITRE : POURQUOI LA MÉDIATION A-T-ELLE DE PLUS EN PLUS DE SUCCÈS POUR RÉSOUDRE TOUT CONFLIT ?**

**CONTENU** : Conférence-débat “découverte du fonctionnement de la médiation et du bénéfice que les personnes qui y ont recours peuvent en tirer.

**PRIX** : 10 €, (Gratuit étudiants UMons 2018-2019) - **INSCRIPTIONS** : [info@amf.be](mailto:info@amf.be)

**ORATEUR(S)** Mme Annette BRIDOUX (médiatrice civile et commerciale, sociale et familiale agréée, chargée d'enseignement à l'UMons.) et Mr Jacques BASTIN (médiateur agréé et formateur)

**LANGUE** Français - **ORGANISATION** : ESPACIFIQUE asbl en collaboration avec l'AMF et l'UMons (service science de la Famille).

**VENDREDI 19/10/2018 - 13h30-16h30**

**LIEU** Université de Paix ASBL, Boulevard du Nord, 4 - 5000 Namur

**TITRE - ATELIER : DÉCOUVREZ LE MÉDIATEUR CRÉATIF EN VOUS**

**CONTENU** : La créativité est avant un positionnement, un regard sur le monde, une attitude face aux situations, recherche de nouvelles pistes, élaboration de nouvelles solutions... La créativité est un outil important au service du médiateur, quand les mots sont usés...pourquoi ne pas essayer d'autres chemins ? Comment développer mes compétences pour être créatif ? Echanges autour des outils à utiliser au service de la créativité, quand utiliser quel outil en médiation ? Un Work shop interactif afin d'éveiller la créativité, ouvrir les portes du « faire autrement qu'avec les mots »

**PRIX** 10€, gratuit pour les membres UBMP –

**ORATEUR** : Mme Almudena VAQUERIZO GILSANZ, Formatrice en prévention et gestion positive de conflits, médiatrice agréée

**LANGUE** Français - **ORGANISATION** Université de Paix asbl & UBMP-BUPB-BUPM

**VENDREDI 19/10/2018 - 14h-18h15**

**LIEU** - UMons, Place Warocqué 1 – 7000 Mons

**TITRE QUELS SONT LES JEUX DE POUVOIR EN MÉDIATION ET COMMENT RÉTABLIR L'ÉQUILIBRE RELATIONNEL ?**

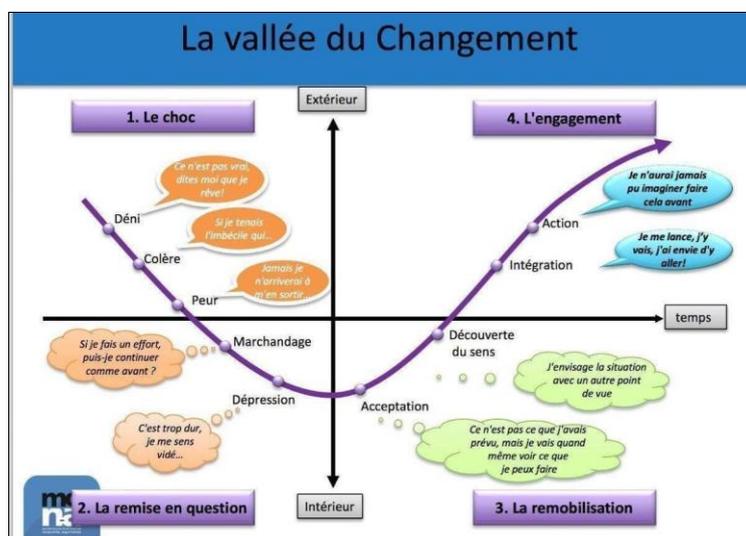
**CONTENU** : Définir les jeux de pouvoir, examiner la manière dont ils se mettent en place et à quels moments dans les différentes étapes de la médiation – préciser comment y mettre fin et rétablir l'équilibre des relations, présentation de quelques outils et mise en œuvre.

[www.amf.be](http://www.amf.be) & [www.espacifique.com](http://www.espacifique.com)

**AGREMENT CFM** : 3h - **PRIX** : 50€ (non-membre AMF), 30 € (membre AMF), Gratuit (étudiants UMons 2018-2019), **INSCRIPTIONS** : [info@amf.be](mailto:info@amf.be)

**ORATEUR(S)** : Mme BRIDOUX, médiatrice civile et commerciale : sociale et familiale agréée, chargée d'enseignement à UMons.

**LANGUE** Français - **ORGANISATION** : ESPACIFIQUE en partenariat avec l'AMF & l'UMons (service du professeur LAHAYE)



**- FORMATIONS - CONFERENCES - ATELIERS – COMPTES RENDUS****ETATS GENERAUX DE LA MEDIATION - 15/06/2018 (PARIS)**

Présentation de la journée.

**Philippe Latombe**, Membre de la Commission des Lois : La commission des lois se prépare à effectuer un travail important dans les mois qui viennent. Il souligne l'importance de la contribution des médiateur par rapport à cette journée. La réforme de la justice tend à la prise en compte des remarques/préconisations qui seront contenues dans le Livre blanc issu des EGM.

**Bertrand Delcourt** : remercie Frédéric Petit, député formé à la médiation, qui a permis à cette journée de se tenir dans ce lieu, mais également salue son engagement à promouvoir la médiation lors de son mandat.

**Frédéric Petit** : après avoir résumé sa carrière, souligne l'importance du conflit/du différend dans sa vie. Pour lui, La formation à la médiation coulait de source. Député du MoDem depuis 3 ans, il est également membre de la commission des affaires étrangères, ce qui lui permet de discerner les voies d'espoir et d'appliquer les outils de la médiation dans les situations de conflit internationales, mais aussi les conflits rencontrés dans l'hémicycle, que l'on peut assimiler à de l'« anti-médiation », la « mise en scène du conflit ».

Député des français établis hors de France (Europe centrale, Allemagne, Balkans), il constate une lueur d'espoir : la Communauté européenne. On pourrait comparer le trait de génie de la CECA avec la recherche des intérêts communs, au-delà du conflit. En effet, quelques années après la Seconde guerre mondiale, les fondateurs de la CECA ont réussi à mettre leurs intérêts vitaux en commun, en faisant abstraction de leurs différences..

La culture de la médiation a ainsi émergé au début, inspirée par les pères fondateurs de la CECA. Il s'agit donc de définir des intérêts communs malgré les différences, c'est cela qui prédomine depuis quelques années. (Extrait Etats Généraux de la Médiation - F. Malbos) [https://www.observatoiredesmediations.org/Asset/Source/refBibliography\\_ID-110\\_No-01.pdf](https://www.observatoiredesmediations.org/Asset/Source/refBibliography_ID-110_No-01.pdf)

**CONGRES : 11è CONGRES « MEDIATION & AUTORITES » - SUISSE – 15 & 16/06/2018**

Compte rendu - ORGANISATEURS : Fédération Suisse des Associations de Médiation SDM-FSM

[congress@swiss-mediators.org](mailto:congress@swiss-mediators.org) - <http://www.swiss-mediators.org/cms2/veranstaltungen/kongresse-sdm-fsm>

Intéressant congrès auquel notre Présidente était invitée. Nombreux ateliers interactifs ont été organisés sur « **MEDIATION & AUTORITES** » dans divers domaines de la médiation, en présence de personnalités suisses et internationales. Thèmes du jour : la médiation et l'environnement, la médiation et la santé, l'énergie, la médiation urbaine et sociale, la médiation virtuelle, la médiation et l'autorité publique, la confidentialité et le secret professionnel du médiateur....

La médiation à une époque de changements et d'évolution Le Congrès de la FSM organisé pour la première fois en Suisse centrale. Les 15 et 16 juin 2018, la Fédération Suisse des Associations de Médiation FSM a organisé son Congrès bisannuel à Lucerne.

L'évènement offre deux jours de formation continue aux médiateurs Suisses. Le Congrès est une occasion de rencontres, de synergies et d'échange d'expériences et contribue à renforcer le rôle de la médiation et de son approche au sein de la société, dans l'économie et en politique.

La Suisse a une longue tradition de la médiation et des bons offices. La Fédération Suisse des Associations de Médiation FSM s'en inspire pour assurer les conditions cadres nécessaire à un exercice professionnel de la médiation, en collaboration étroite avec les associations de médiation affiliées et les instituts de formation reconnus.

La FSM regroupe des organisations de médiation de toute la Suisse, qui totalisent plus de 1'500 membres.

Le 11e Congrès Suisse de Médiation SDM-FSM est consacré au thème « **Médiation et autorités** ». Des conférenciers de Suisse et de l'étranger ont susciter réflexion et discussion sur les possibilités et les limites de la médiation. Conjointement avec ses organisations membres, la FSM initie un processus pour réaliser sa vision « Médiation Suisse ». Il est prévu que le projet se développe par étapes, pour arriver à complète concrétisation en 2020. Congrès FSM : [www.mediation-ch.org](http://www.mediation-ch.org)



**« Parler est un besoin,  
Ecouter est un art » Goethe**

## POUR UN DROIT À LA MÉDIATION MÉDISCOLA (MEDIATION SCOLAIRE EN MOUVEMENT) asbl

Nous voulons apporter une pierre à l'édifice en construction. Une pierre qui peut modifier le climat de confiance dans les écoles. Une pierre qui peut modifier la culture de chacune des organisations scolaires vers plus de coopération et une autonomie nouvelle pour chaque personne. Introduire dans les écoles et par-delà dans la société un droit à la médiation peut créer une logique constructive et faire sortir nos concitoyens d'une conception ordinaire, binaire du conflit qui se résout devant un pouvoir arbitral ou dans un duel destructeur. Il s'agit de construire une vision du conflit comme une opportunité d'évolution des relations qui habitent tous nos projets. Agir dans le champ scolaire en créant un droit à la médiation assumé, accessible à tous, aura immanquablement, à terme, un impact sur l'ensemble de la société.

Il s'agit d'introduire un droit d'être aidé par un médiateur professionnel au sein des services publics, pour trouver une solution collaborative dans les conflits qui animent nécessairement la vie scolaire et sociale en général.

Il s'agit d'un désir ambitieux de créer un service public de médiation professionnel qui dispose des moyens structurels pour déployer toute son efficacité.

- Une hiérarchie forte qui puisse imposer l'indépendance nécessaire pour que la figure du médiateur soit crédible auprès du publique

- Un statut de médiateur qui institutionnalise une fonction cohérente centrée sur une définition de la médiation qui lui donne son seul pouvoir : celui d'aider à la résolution des conflits. (Cesser toutes ambiguïtés avec le travail d'accompagnement psychosocial)

- Un service accessible aux citoyens qu'ils soient élèves, enseignants, parents, personnels de direction, ...

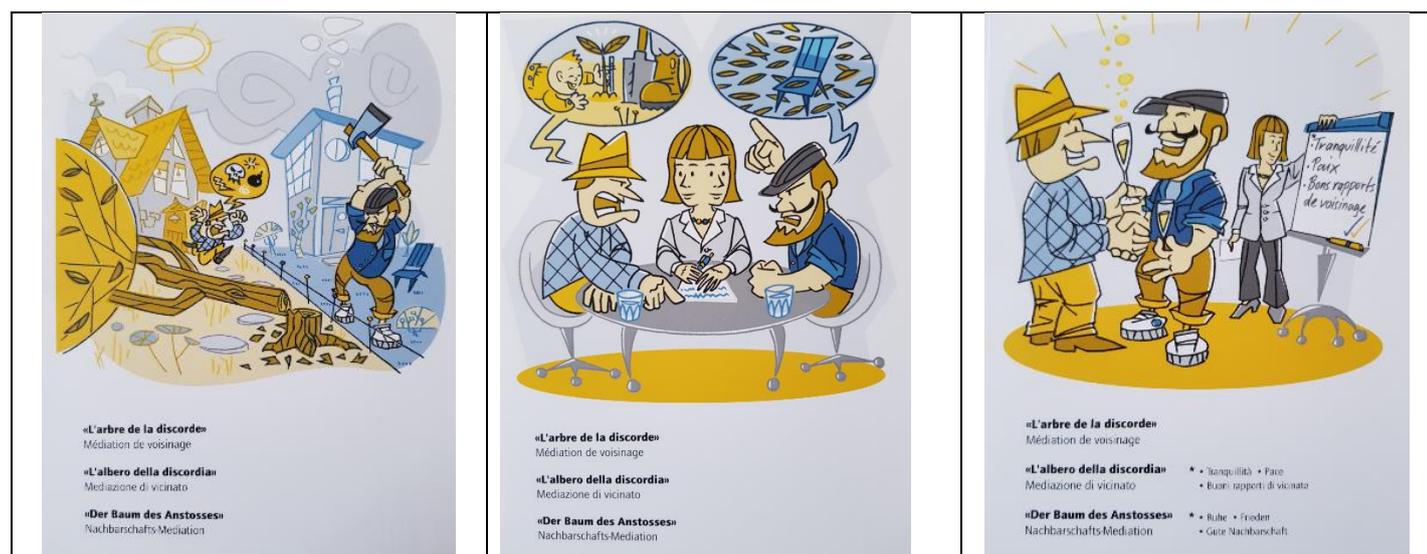
Une réforme ambitieuse de la médiation scolaire peut avec une construction légale solide amplifier l'expérience accumulée sur le terrain par les médiateurs. Elle peut agir sur la rupture sociale qui se déroule devant nos yeux.

Les modifications profondes qui ont touché nos rapports à l'autorité, nos modes traditionnels de régulation des conflits créent la nécessité d'innover en ajoutant une dimension collaborative, alternative au système de justice et de gestion disciplinaire au sein des écoles et de la société. La médiation porte ces valeurs en elle (collaboration et créativité). De plus, elle ouvre à l'autonomie en favorisant une recherche de solution commune.

Actuellement cet esprit et ces valeurs peinent à s'imposer dans un climat social tendu, animé par la peur. Ce projet cherche à rallier tous ceux qui sentent le pouvoir transformateur de la médiation et l'opportunité qu'elle représente.

Nous vous proposons un projet politique au sens noble du terme fondé sur la conviction que vivre ensemble est enrichissant humainement.

## OSONS LA MÉDIATION.



Dessins transmis par la Fédération Suisse des Associations de Médiation – Schweizerischer Dachverband Mediation –  
 Federazione Svizzera delle Associazioni di Mediazione – [www.mediation-ch.org](http://www.mediation-ch.org)

**COMMENT UN MEDIATEUR PEUT FAIRE LA DIFFERENCE DANS LES COMMUNES ? COMMENT PEUT-IL PREVENIR LES CONFLITS DANS LES QUARTIERS? COMMENT AGIT-IL POUR QUE TOUT LE MONDE SE SENTE VRAIMENT CHEZ SOI, DANS LE QUARTIER? (BIEN-ETRE). Texte coordonné par Renée Huybrechts, Directeur UBMP-BUPB-BUPM**

Le **médiateur de quartier** est un agent de proximité. Sa porte est toujours ouverte. Il fait en sorte que les gens se connaissent, se rencontrent... ce qui donne une dimension humaine à son action. Il procure un sentiment de sécurité par une ouverture vers l'extérieur parfois plus large que le quartier : alliances, échanges et Jumelage - il prend la température relationnelle du quartier. Ex : comment le public se dit bonjour, se rend service, comment la fête de quartier se déroule....

Le médiateur est le relais entre les personnes. Il aide à ce que les relations entre voisins soient meilleures ex : partage activités, repas.... Il s'investit pour personnaliser et intégrer les nouveaux habitants (travail avec la commune), pour rendre le quotidien des habitants plus confortable par des informations sur les besoins des habitants auprès des pouvoirs publics (transport, aménagement de l'espace public, environnement, offre de services : crèche...

La médiation locale va donc avoir une influence sur la politique de l'environnement, l'offre de services, les espaces de jeux...

Il est intermédiaire entre la commune et les habitants (accès, piscine, aires de jeux...).

Il est la passerelle ou le passeur entre les instances administratives et les personnes.

- bien vivre ensemble = bien habiter ensemble - il renforce la cohésion sociale - il améliore la qualité de vie, la tranquillité publique et la sécurité des quartiers - Il opère de façon préventive lorsqu'un conflit menace dans un endroit privé ou dans un espace public comme un centre commercial, la voie publique, les transports en commun...

**Le médiateur interculturel** : il aide les personnes à s'adapter à leur environnement sociétal, à découvrir la culture de l'autre...

Il est le point d'approche pour l'organisation d'événements comme les fêtes de voisins. Il participe à des actions de sensibilisation et de diffusion d'information et de prévention - point de concertation, il participe et organise des réunions avec les habitants et les institutions afin de favoriser l'échange et le dialogue

Il assure une fonction d'interface entre publics cibles et les intervenants sociaux, les services publics et les acteurs institutionnels comme par ex : pôle d'emploi, l'information et l'accompagnement des usagers dans leurs démarches, l'orientation vers la personne ressource compétente... La prévention et la gestion de conflits : il intervient afin de désamorcer tout risque de tension ou aide les personnes dans la gestion de situations conflictuelles ; Il intervient en médiation entre les parties en conflit, organise des rencontres... Il a une présence de proximité : il va à la rencontre des habitants, notamment des personnes fragiles ou isolées afin de créer du lien social. Il assure une présence sociale, éducative, sportive et culturelle dans le quartier. Il propose des activités aux jeunes, des lieux de rencontre. Il fait le lien entre les différentes cultures qui apportent beaucoup pour le quartier et qui humainement sont intéressantes en matière de solidarité ; il organise des animations. Le médiateur contribue au renforcement de la cohésion sociale. Il intervient dans la prévention et la gestion des conflits et établit, rétablit la relation entre les personnes et les structures.

En réapprenant ou apprenant à dialoguer simplement, à dire les choses qui nous conviennent et ceux qui ne nous conviennent pas **ou plus** et pouvoir **se dire** à l'autre :

- par des ateliers de groupes de paroles sur **différents sujets** (bien habiter son logement, son environnement, ce qu'on a besoin ou pas pour notre quartier, ...) qui intéressent chacune des personnes pour mieux vivre ensemble ;

- des ateliers de groupes d'échanges de savoir, savoir-faire, savoir être (en apprenant au plus jeune, au plus âgés, ...) ;

- mettre en place (par exemple) un emplacement pour échanger des livres qui vont tourner chez chacun des riverains ou des personnes qui viennent visiter le près de chez vous/du quartier ... (il en existe sur le namurois et près de chez moi ... c'est un meuble (caisse/boîte) avec des portes coulissantes où des livres sont placés par qui veut échanger, donner ou se débarrasser de ses livres (romans, BD, livres d'humour, revues spécifiques, ...) encore dans un état à faire du chemin avec une ou des autres personnes ... on peut ramener ou garder le livre, c'est le choix de chacun ...

- pour des décisions plus importantes, demander/proposer si la création d'un comité de quartier est possible s'il en existe déjà un ... qu'est-ce qu'ils en pensent ... dans la perspective de faire remonter vos demandes ou recommandations vers le politique, ou encore demander/ou inviter des personnes qui s'y intéressent ou font partie de différents partis politiques d'y être pour échanger ensemble avec les personnes du quartier. Donc, pouvoir parler des choses simples de la vie de tous les jours dans ces ateliers, il faut **partir d'eux** en leur posant la question: qu'est-ce que pour vous le mieux vivre ensemble, qu'est-ce que vous avez besoins pour y arriver ? Car un quartier n'est pas l'autre ...

Et puis, leur parler de ce qui existe dans la société, dans la province, dans la commune où ils vivent ... pour y arriver, qui pourraient les aider, les accompagner, leur faciliter la vie (les échanges intergénérationnels un jeune aide une personne plus âgée à porter ses sacs de courses, va lui rendre visite une heure pour échanger sur comment c'était avant et comment c'est maintenant, comment on utilise un GSM, une tablette ...).

Le médiateur peut être la **personne « effaçable »** ... qui va vers les personnes du quartier suite à un désaccord, un malentendu, un conflit ou simplement pour une question de relation de mieux vivre ensemble et propose des rencontres collectives de travail sur les thématiques qui concerne ce quartier et s'efface quand les personnes/riverains du quartier n'ont plus besoin de lui et peuvent continuer seul leur chemin dans le quartier.

**WAT VERANDERT OP 1 SEPTEMBER ? 28/08/2018 - De Tijd - Petra De Rouck**

Ouders kunnen voortaan bindende afspraken maken met hun kinderen over de verdeling van hun nalatenschap.

**De hervorming van het erfrecht en het huwelijksvermogensrecht kan belangrijke gevolgen hebben voor uw vermogen.**

September staat traditiegetrouw synoniem voor het einde van de zomervakantie en de start van het nieuwe schooljaar. Maar dit jaar zijn er ook voor uw vermogen belangrijke wijzigingen. Het nieuwe erfrecht verandert de regels voor de verdeling en planning van uw nalatenschap. En het nieuwe huwelijksvermogensrecht biedt nieuwe mogelijkheden om afspraken te maken met uw partner. Nieuw erfrecht geeft meer vrijheid en erven wordt minder duur. Door een hervorming van het erfrecht krijgt u meer vrijheid om te beslissen over uw nalatenschap. Mensen met kinderen kunnen voortaan altijd de **helft van hun vermogen toestoppen aan wie ze willen**. Het voorbehouden erfdeel van de kinderen hangt niet langer af van het aantal kinderen. Wie geen kinderen nalaat, kan vrij over zijn volledige vermogen beslissen.

Voortaan is het ook mogelijk om al tijdens uw **levendefinitieve afspraken met uw erfgenamen op papier** te zetten over de verdeling van uw vermogen. En als u al schenkt tijdens uw leven hoeft u niet te vrezen voor een **verschillende waardering** van bijvoorbeeld het huis dat u schenkt aan uw dochter en de beleggingen aan uw zoon.

Met de ingang van het nieuwe erfrecht hervormt **Vlaanderen** de tarieven van de erfbelasting. Nieuw is dat de **langstlevende partner geen erfbelasting** meer moet betalen op de eerste schijf aan roerende goederen, zoals cash en effecten. Die vrijstelling komt bovenop de bestaande vrijstelling voor de gezinswoning. Ook de **belastdruk voor verre familie en vrienden wordt getemperd**. Het hoogste belastingtarief van 65 procent wordt geschrapt, waardoor niemand meer dan 55 procent erfbelasting zal betalen.

In **Wallonië** wordt het **goedkoper om vastgoed te schenken**. Het verminderd tarief bij de schenking van de gezinswoning wordt dan weer afgeschaft.

*Lees meer over alle nieuwe regels in de Erfenisgids die komend weekend bij De Tijd verschijnt.*

**Meer solidariteit mogelijk tussen echtgenoten**

Ook het regels rond de opbouw en verdeling van het vermogen van gehuwden worden grondig vernieuwd. Wie huwt met een **scheiding van goederen**, kan voortaan een zekere vorm van solidariteit inbouwen. In de bestaande regeling heeft elke partner zijn eigen vermogen en is er bijvoorbeeld geen verrekening bij een echtscheiding als een partner stopte met werken voor de kinderen. Met het nieuwe stelsel '**scheiding van goederen met verrekening van aanwinsten**' kunnen partners afspreken hoeveel procent de andere krijgt van zijn of haar aanwinsten bij een echtscheiding of een overlijden.

Een andere optie is in het huwelijkscontract een **rechterlijke billijkheidsclausule** op te nemen. Daardoor kan een rechter een deel van de aanwinsten aan een echtgenoot toewijzen.

Een andere nieuwigheid is dat koppels die een huis kopen vooraleer te trouwen, notariskosten kunnen uitsparen. Bij de aankoop kunnen ze een **anticipatieve of voorafgaande inbreng** doen bij de notaris, waardoor de woning automatisch in het gemeenschappelijk vermogen van het gehuwde paar komt.

**Geen attest bedrijfsbeheer meer nodig om zaak te starten**

Wie een start als zelfstandige in Vlaanderen en daarvoor een ondernemingsnummer aanvraagt, moet niet langer de basiskennis van bedrijfsbeheer bewijzen. Tot nog toe moesten zowel voor startende zelfstandigen in hoofd- als in bijberoep een diploma, getuigschrift of een bewijs van praktijkervaring kunnen voorleggen.

De vereiste **basiskennis van economie en financiën** kon zowel in het reguliere onderwijs, via Syntra of de Centra voor Volwassenonderwijs behaald zijn. Tegelijkertijd schrapt de Vlaamse overheid voor tal van beroepen de **voorwaarden van beroepskennis**. Niet meer naar rechtbank voor scheiding in onderling overleg

Gehuwden die een punt achter hun huwelijk zetten, kunnen kiezen voor een echtscheiding met onderlinge toestemming. Ze moeten dan een akkoord over de scheiding en alle gevolgen daarvan bereiken. Die gevolgen gaan zowel over de verdeling van het gezinsvermogen (gezinswoning, beleggingen, leningen, verzekeringen) als de familiale kwesties (verblijfsregeling voor de kinderen, onderhoudsgeld). De verplichte verschijning voor de rechtbank voor koppels die nog geen zes maanden apart wonen, is vanaf 1/09/2018 **afgeschaft**.

**Hogere GAS-boetes voor verkeersovertredingen**. Voor sommige verkeersovertredingen riskeert u een gemeentelijke administratieve sanctie, beter bekend als GAS-boete. Die boetes worden vanaf 1 september opgetrokken tot de bedragen die gelden voor onmiddellijke inningen (boetes op gerechtelijk niveau).

Voor bijvoorbeeld het overtreden van een parkeer- of stilstandverbod (overtreding van categorie 1) stijgt de boete van 55 naar **58 euro**. De boete voor het parkeren op een voetpad (overtreding van categorie 2) gaat van 110 naar **116 euro**.

De GAS-boete van de vierde categorie – voor bijvoorbeeld stilstaan of parkeren op een overweg – is geschrapt. Tot nog toe bedroeg die 330 euro. **Meer bevoegdheid voor de vrederechter**. De bevoegdheid van de vrederechter wordt uitgebreid naar **vorderingen tot 5.000 euro**. Tot nu toe lag het plafond op 2.500 euro. Dat moet zorgen voor een werklastvermindering voor de rechtbanken van eerste aanleg. Als de vrederechter een uitspraak doet over een vordering tot 2.000 euro, dan is hoger beroep niet meer mogelijk. Tot voor 1 september lag de grens op 1.860 euro.

**PETITE RÉFLEXION AUTOUR DE LA MÉDIATION - Robert Graetz**

Il me semble tout à fait pertinent d'évoquer la médiation dans un dossier consacré au cinquantième anniversaire de la tragique disparition de Martin Luther King.

Telle qu'elle nous a été proposée il y a un peu plus de vingt ans, telle que nous l'avons pratiquée depuis lors, telle que nous la défendons contre la déshumanisation et la récupération institutionnelle, la médiation repose sur des principes analogues à ceux qui sous-tendent le processus pacifique de reconnaissance des droits fondamentaux pour toutes et tous, dans la recherche de plus de liberté, d'égalité, de fraternité, de respect mutuel et de compréhension réciproque.

La médiation est née et s'est développée aux États-Unis et au Canada sur un substrat culturel alternatif issu des traditions amérindiennes 1, afro-américaines et protestantes, notamment des Mennonites qui se sont fait une spécialité de la médiation et de la transformation des conflits. Elle a été introduite en Europe dans le dernier quart du 20ème siècle, suscitant l'espoir d'un réenchâtement d'une société confrontée déjà à la banalisation croissante de violences de toutes sortes 2. On pouvait alors acquérir auprès d'associations spécialisées ou en promotion sociale pour éducateurs une formation longue (2 à 3 ans) qui faisait une large part au développement personnel et à la pratique professionnelle (stages). Progressivement, les Universités et le Palais se sont emparés de l'Alternative Dispute Resolution (ADR) ouverte et créative pour en faire une méthode alternative de règlement des conflits (MARC) étroitement corsetée par la loi.

Entre l'axe humaniste et l'acte juridique, il reste toutefois de la place pour un vaste éventail de principes et de pratiques et la réflexion est loin d'être close : tout est dans le choix de la méthode et dans ce qu'on veut faire du conflit ...

Ce qui caractérise toutes les formes de médiation et distingue celles-ci d'autres disciplines, c'est l'intervention d'un tiers humble, indépendant, neutre, bienveillant et patient qui n'est ni un expert, ni un juge. Il se porte garant de l'accès volontaire à un cadre confidentiel ouvert à l'expression directe et libre de révélations choquantes et d'opinions non concordantes. Dans un lieu dédié et aménagé pour la détente du corps et de l'esprit et pendant un temps et selon un rythme déterminé de commun accord, le médiateur accompagnera pas à pas les médiateurs dans la recherche d'un règlement durable de leur différend. Il cherchera avec eux à identifier ce qui fâche. Il les aidera par son questionnement et son écoute active à exprimer leurs sentiments, leurs attentes et leurs limites respectives. Ils rechercheront ensemble les bases d'un accord souple qui transformera le plus grand commun diviseur en un plus petit commun multiple sur lequel bâtir autrement l'avenir.

La médiation se distingue ainsi à la fois du travail thérapeutique comme de la juridiciarisation du conflit ou du recours à l'arbitrage, qui contraint les parties à garantir la confidentialité en se déchargeant sur des avocats de l'expression policée de leur point de vue à l'audience publique d'un tiers mandaté pour clôturer le litige par une décision qui sera prise en considération stricte de la loi et d'une paix sociale qui prévaudra sur l'insatisfaction et le ressenti des justiciables.

À partir de là, la médiation peut s'appliquer avec succès à toute difficulté interpersonnelle : l'interprétation ou l'exécution d'un accord commercial – soit que l'on soit soucieux de ménager la poursuite de bonnes relations, soit que certaines clauses ne puissent pas apparaître au grand jour 3, les relations délicates au sein d'une association ou d'une entreprise, les relations contraintes entre voisins ou co-proprétaires, la vie scolaire, les angoisses du patient en milieu hospitalier, la reconnaissance des souffrances infligées à la victime d'un acte délictueux et, surtout, les relations au sein d'un couple en crise et l'exercice de la parentalité quand il n'y a plus de place pour la conjugalité.

S'agissant de différends susceptibles de dégénérer en litiges et donc de faire l'objet d'un règlement judiciaire en application de dispositions légales, la médiation ne pouvait pas échapper longtemps à l'emprise contraignante de la Loi. En Belgique, une loi du 21 février 2005 la réglemente étroitement et l'introduit dans le Code judiciaire à la suite de la conciliation et de l'arbitrage. Elle confirme son caractère de 'méthode alternative de règlement des conflits' et organise la suspension de la prescription et la manière de donner force exécutoire aux accords, qui doivent être nécessairement complets et écrits, sans lesquels il n'y aurait pas de médiation aboutie. Une Commission fédérale de Médiation est chargée de définir le contenu minimal des formations où alternent méthodologie efficace, psychologie et droit 4 et d'agrèer les médiatrices et médiateurs selon des critères qui privilégient le barreau et le notariat par rapport à ceux qui ont été formés en promotion sociale et qui 'n'exercent ni la profession d'avocat, ni celle de notaire'. Il en résulte, selon nous, un appauvrissement général et une sclérose progressive de la médiation qui finissent par en détourner le public et les prescripteurs.

Est-ce à dire que ce qui était un rêve a fini par virer au cauchemar ? Loin de là. Nous sommes encore nombreux à réfléchir et à agir pour proposer une médiation de qualité. Nous voulons donner au processus la primauté sur le résultat. Nous réaffirmons avec force que nous ne sommes pas mandatés pour apporter notre propre solution au conflit d'autrui et que la solution qui se dégagera du processus pourra être partielle et ne sera pas définitive car, de manière systémique, elle contiendra en elle le moteur de sa nécessaire évolution.

Il est tentant pour un professionnel du droit de pousser les médiés à la rédaction rapide d'un accord juridiquement correct, quitte à ce que les plaies laissées ouvertes ne se referment jamais et que l'accord ne résiste pas à l'évolution des circonstances et des gens. Il n'est pas toujours évident de donner le temps au temps, de laisser à chacune et chacun la possibilité de s'exprimer à son

rythme et au moment qui lui convient, de pratiquer patiemment l'écoute active et de poser les bonnes questions au bon moment et en s'abstenant de porter un jugement. Il n'est pas toujours facile de laisser éclater la colère, la violence, la douleur, la tristesse, les émotions, de laisser jaillir les larmes et les cris. Pas facile non plus de percevoir sur le vif, de recevoir et de canaliser les messages verbaux et non-verbaux afin que, par leur libération, ils cessent d'empoisonner le présent et permettent de construire l'avenir. Régler un conflit, ce n'est pas y mettre un terme en nettoyant le passé et encore moins en le mettant sous le boisseau. Régler un conflit, c'est rendre sa mobilité à la soupape grippée afin que la marmite n'explose pas. C'est aussi accepter et faire accepter que le conflit, si douloureux soit-il, est de l'essence des relations humaines et que l'on peut, si on le veut, transformer une source de souffrances aujourd'hui en une merveilleuse occasion de changement pour demain. Le secret de son art, le médiateur l'a tout entier dans sa main. Il tient dans la solidarité systémique et fonctionnelle de ses cinq doigts, qui symbolisent cinq savoirs interactifs et complémentaires.

- 1 • Le SAVOIR au sens strict, qui n'est pas la connaissance encyclopédique mais la certitude joyeusement acceptée que l'on ne sait rien, en dehors de savoir identifier les bonnes questions, de savoir où chercher les réponses pertinentes et de savoir trier et interpréter celles-ci, sans oublier d'avoir l'humilité de recourir si nécessaire aux experts. Pour ce savoir-là, mon petit doigt suffit !
- 2 • Plus important est le SAVOIR FAIRE, qui s'apprend, se développe et s'améliore avec le temps, l'expérience et la réflexion. C'est lui qui, comme l'index, montrera le chemin.
- 3 • Le savoir majeur, c'est le SAVOIR ÊTRE, sans lequel le savoir et le savoir-faire ne sont que lettres mortes.
- 4 • Le pendant du savoir être, c'est le SAVOIR DEVENIR. Devenir ce que l'on est en mettant constamment en œuvre les interactions entre le savoir, le savoir-faire et le savoir être.
- 5 • Enfin, le pouce opposable, propre au genre humain, qui a permis l'évolution de l'espèce et qui recoupe transversalement tous les doigts. On peut lui assigner symboliquement l'indispensable remise en question perpétuelle de notre savoir, de notre savoir-faire de notre savoir être, de notre savoir devenir.

En s'effaçant modestement pour contribuer à mettre en œuvre les compétences de chacun-e dans la recherche d'un intérêt commun, le médiateur place délibérément son intervention dans une perspective d'éducation permanente. Une médiation librement acceptée et poursuivie avec persévérance peut donner aux personnes en crise qui refusent de sombrer dans le désespoir ou la révolte stérile contre les circonstances l'occasion de découvrir qu'elles ont en elles tout ce qu'il faut pour être des Citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires, autrement dit des CRACS !

- 1 Ainsi, 'caucus', désignant les apartés organisés par le médiateur avec chacun des médiateurs, n'est pas un mot latin mais amérindien.
- 2 Voir, notamment, SIX, Jean-François, Le temps des médiateurs, Paris, Seuil, 1990.
- 3 Mais aussi des clauses financières occultes, des restrictions de la concurrence ou des secrets de fabrication ou d'affaires, par ex.
- 4 Notamment les bases de la psychologie pour les juristes et une initiation au droit pour les psychologues.
- 5 En médiation familiale, je propose volontiers aux médiateurs ce que j'appelle la métaphore du LEGO® : Ils ont bâti progressivement un édifice qui ne leur plaît plus et qui a subi les outrages du temps. Il faut le déconstruire pour en récupérer les bonnes pièces afin d'en reconstruire un nouveau, différent, mieux approprié et peut-être plus beau.

*« Le message de Gandhi, de Mandela, de Martin Luther King (...)  
c'est un message d'espoir dans la capacité des sociétés modernes  
à dépasser les conflits par une compréhension mutuelle et une patience vigilante. »*  
Stéphane Hessel, Ambassadeur, Diplomate, Homme d'état, Résistant (1917 - 2013)



## LA JUSTICE COLLABORATIVE : CONFIANCE, CRÉATION ET CONSENSUS

Marie-Claire Belleau, avocate, médiatrice, expert Meso.

Une grande proportion des conflits touchant la justice qui affectent les personnes comme les communautés s'inscrivent dans le cours de relations[1]. Qu'il s'agisse de relations familiales, liées au voisinage, au travail ou plus généralement à des enjeux sociétaux comme les échanges internationaux, l'environnement ou les droits de la personne, les conflits impliquent non seulement des rapports interpersonnels qui ont un passé, mais aussi qui demeurent porteurs de potentiels relationnels dans l'avenir. Souvent la source de ces conflits émerge de malentendus, de différentes perspectives – voire de points de vue opposés ou contradictoires – et d'intérêts divergents vis-à-vis une même situation. Ces malentendus finissent par s'envenimer et dégénérer en conflits qui deviennent de plus en plus enchevêtrés avec des rapports interpersonnels brisés ou en voie d'être irrémédiablement rompus.

### Des limites du contradictoire et de l'adversité

Dans notre système juridique contradictoire, l'affrontement constitue l'approche privilégiée où la personne ou l'organisation qui se sent blessée et lésée attaque « l'adversaire » afin de faire valoir son « droit ». Par exemple, la lettre de mise en demeure, une formule classique et banale pour les juristes, symbolise l'adversité sur laquelle repose notre système de justice tout entier. Cette lettre consiste à expliquer formellement à l'autre « partie » ce qui lui est reproché, à lui faire part de ce qu'elle peut faire pour régler la situation sous la menace d'une poursuite judiciaire éminente. La mise en demeure s'avère véritablement intimidante et

elle évoque la peur pour ceux et celles qui la reçoivent. Comme elle représente une agression, elle place la ou le récipiendaire dans une position de défensive peu ouverte au dialogue et à l'échange. En somme, l'approche contradictoire envenime le conflit dès l'origine.

Or, s'il est juste d'affirmer que plusieurs conflits reposent sur des malentendus et des intérêts divergents, pourquoi provoquer ou envenimer la querelle ? Si ces conflits s'inscrivent sur fond relationnel, pourquoi ne pas s'appuyer sur ce passé interpersonnel pour rétablir des liens plus sains pour l'avenir ou pour bien réussir sa rupture ? N'y aurait-il pas lieu de plutôt susciter la communication et l'échange d'informations entre les personnes ou les organisations qui vivent un différend ? Pourquoi ne pas miser sur la collaboration plutôt que sur l'adversité pour résoudre le conflit ou, à tout le moins, pour trouver une ou des solutions sur mesure viables pour les protagonistes ?

### Donner confiance et promouvoir l'empowerment

Pour favoriser une justice de la collaboration, il faut d'abord faire confiance aux citoyennes et aux citoyens et favoriser leur empowerment. Avoir confiance que les personnes en conflit connaissent mieux que quiconque leurs besoins et leurs intérêts, qu'elles ont les capacités et les habiletés pour trouver les solutions les plus adéquates à leur contexte et pour prendre les meilleures décisions pour elles-mêmes. Avoir confiance qu'elles sauront conclure ou non une entente afin d'atteindre un sentiment de justice adapté à leurs circonstances particulières. Enfin, avoir confiance que les protagonistes à un conflit respecteront une entente qu'ils ont conclue volontairement.

La démarche collaborative suppose une justice participative. Comme son nom l'indique, la justice participative propose aux personnes qui rencontrent un problème de nature juridique de participer activement à trouver une solution à leur conflit. La justice participative tire sa source d'une volonté d'améliorer la gestion des conflits au bénéfice des personnes impliquées. Un aspect majeur de la justice participative est l'importance – voire l'obligation – pour les juristes d'informer et de conseiller chaque protagoniste en conflit sur les différentes façons de régler le conflit qui l'oppose à d'autres. Cette information permet aux personnes impliquées de choisir, en toute connaissance de cause, le processus et la solution qui lui convient le mieux pour régler le conflit. La justice participative favorise des méthodes axées sur la recherche de solutions qui visent une amélioration de l'accès à la justice. Ces méthodes qui incluent notamment la négociation et la médiation ainsi que tout autre mode qui convient aux parties (article 1, N.C.p.c., L.R.Q., c. C-25.01) sont généralement moins coûteuses, plus rapides et souvent aussi efficaces que le recours judiciaire. Ces modes de résolution de conflits peuvent être tentés par les protagonistes eux-mêmes ou avec l'aide de professionnels formés pour les accompagner, par le biais de divers processus communicationnels, dans la recherche de solutions adaptées à leur situation. L'article 1 du nouveau Code de procédure civile du Québec (L.R.Q. c. C-25.01), mis en vigueur le 1er janvier 2016, édicte : « Les parties doivent considérer le recours aux modes privés de prévention et de règlement de leur différend avant de s'adresser aux tribunaux. » Enfin, le recours à des modes fondés sur l'autorité, où arbitre ou juge détiennent le pouvoir de prendre des décisions, demeure toujours ouvert faute d'arriver à un consensus autrement.

### Valoriser la créativité et l'imagination

Pour sauver la justice par la collaboration, il importe de favoriser des processus susceptibles de faire appel à la créativité des protagonistes en conflit. Les processus choisis pour prévenir que le différend s'envenime et pour le résoudre doivent permettre aux protagonistes de s'expliquer non seulement sur ce qui a conduit au malentendu qui les oppose, mais surtout d'imaginer des options et, éventuellement, des solutions susceptibles de leur permettre d'aller de l'avant pour l'avenir. La créativité et l'imagination jouent un rôle clef dans la détermination des manières possibles de résoudre le différend. Si le droit offre une manière d'appréhender le problème, l'appel à la créativité ouvre la porte à plusieurs autres façons de le résoudre qui peuvent faire appel à des règles juridiques, mais aussi à des normes sociales, culturelles, économiques, politiques, etc. Dans la recherche d'options, les protagonistes sont appelés à imaginer des solutions sur mesure adaptées à leur contexte qu'elles s'engagent à respecter. En ce sens, le recours à la créativité et à l'imagination s'inscrit dans la démarche d'empowerment des personnes impliquées dans le différend. En effet, les protagonistes à un conflit participent ensemble à trouver la solution de justice qui leur convient, qu'ils soient ou non accompagnés de professionnels en prévention et en règlement des différends.

### Rechercher le consensus

Pour sauver la justice par la collaboration, il faut rechercher le consensus plutôt que la victoire sur l'autre. La victoire, si victoire il y a, se remporte avec l'autre et non aux dépens de l'autre. La collaboration appelle des solutions « gagnant-gagnant ». Dans le cadre de leurs négociations, les protagonistes en conflit acceptent de ne pas obtenir l'entièreté de leurs demandes, mais suffisamment pour conclure des ententes mutuellement satisfaisantes et réalistes qui préservent leur dignité. La démarche collaborative se tourne résolument vers l'avenir en ce qu'elle recherche des solutions sur mesure qui sont réalisables et susceptibles d'être exécutées par les personnes en présence. L'approche consensuelle repose sur la collaboration entre les protagonistes et les personnes qui les conseillent dans la recherche d'un objectif commun ou d'une saine rupture. Le prochain texte portera sur les prérequis, les limites et les possibilités de la justice collaborative.

(12/06/2018) - <https://groupe-meso.com>

*[1] Les trois textes portent sur la justice civile qui désigne le domaine du droit privé qui gère les rapports entre les personnes physiques et/ou les corporations et les organisations. La justice civile inclut notamment les rapports juridiques qui touchent les contrats; la famille; l'acquisition, la vente, le prêt de biens; les testaments et les successions; les relations de travail et les rapports commerciaux. La justice civile porte sur les rapports pacifistes entre les protagonistes à un conflit par opposition à ceux qui appartiennent au droit pénal et criminel.*

**PRÉREQUIS, LIMITES ET POSSIBILITÉS DE LA JUSTICE COLLABORATIVE***Marie-Claire Belleau\**

La justice fondée sur la collaboration n'est pas une panacée. Elle suppose des prérequis. Elle connaît des limites tout en offrant des possibilités inconnues du droit.

**Prérequis**

La justice fondée sur la collaboration repose sur la présence de certains prérequis comme la capacité et la volonté d'y participer, la bonne foi, la transparence et l'attitude constructive essentielle à trouver des solutions satisfaisantes et dans l'intérêt de tous les protagonistes. Or, la coopération n'est pas naturelle lorsque des personnes vivent des conflits. Elle exige que les

protagonistes au conflit délaissent l'objectif de « prouver » qu'ils ont « raison », de faire valoir « leur droit », de rechercher la « vengeance ». Elle suppose l'abandon de la volonté de gagner et de rechercher la victoire pour soi.

Sans ces prérequis essentiels, la justice collaborative s'avère non seulement vaine, mais périlleuse. En effet, une approche collaborative risque de nuire aux protagonistes qui la font valoir s'ils sont confrontés à des « adversaires » adeptes de la confrontation, champions de la querelle, férus de bataille. La justice fondée sur la collaboration peut alors être détournée de ses objectifs et être empruntée pour des fins illégitimes comme gagner du temps pour essouffler et décourager l'adversaire, obtenir de manière injustifiée des informations pour mieux les utiliser dans un contexte contradictoire, exercer de l'intimidation, brandir la menace, etc. La justice fondée sur la collaboration suppose obligatoirement une réciprocité, un engagement mutuel à respecter ses fondements. Sinon, le pacifiste et le solutionneur ne peuvent que se faire dominer par le gladiateur.

Elle s'inscrit comme première étape d'une démarche dans laquelle le procès constitue le dernier et ultime recours. Elle n'est appropriée que dans la mesure où un excellent système judiciaire contraignant la complète. En effet, la possibilité réelle de faire appel aux tribunaux et d'y recourir en cas d'achoppement des négociations constitue un contexte idéal pour favoriser une démarche collaborative préalable.

**Peu de limites et beaucoup de possibilités**

La justice fondée sur la coopération requiert qu'il n'y ait pas trop de déséquilibre de pouvoir entre les protagonistes ou que les processus empruntés pour la collaboration en tiennent compte et mettent en place des mécanismes qui contrent cette inégalité. Dans certains cas, la justice fondée sur la collaboration doit nécessairement être écartée non seulement pour tenir compte de ces déséquilibres, mais aussi pour permettre des décisions de principes publiques qui dépassent les intérêts privés des protagonistes.

Toute solution issue de la collaboration doit respecter l'ordre public dont les droits de la personne qui font notamment la promotion de l'égalité et qui interdisent toute forme de discrimination. Toutefois, ces contraintes demeurent peu nombreuses. En contrepartie, la justice collaborative et participative offre une panoplie d'options dont certaines seulement relèvent du droit. En effet, la justice fondée sur la collaboration permet de tenir compte non seulement des obligations, mais également de l'ensemble de la situation, dont les relations actuelles et à venir des protagonistes en présence. Ainsi les ententes permettent notamment des mesures susceptibles d'améliorer la communication et la compréhension mutuelle, de faire part d'excuses, de trouver de nouvelles manières d'interagir, de couper des liens de manière consensuelle ou de les recréer sur de nouvelles bases.

**Opérer une transformation de la culture juridique**

Enfin, la justice fondée sur la collaboration requiert un changement de paradigme dans la mesure où elle appelle une transformation de la culture juridique. Elle repose sur une quête de justice avec l'autre par opposition à une victoire sur elle ou sur lui. Cette quête de justice s'appuie sur la collaboration plutôt que sur la confrontation. Dans ce contexte, le droit devient un savoir à partager plutôt qu'une expertise à imposer. En effet, le rôle des juristes change puisqu'ils passent d'un lien hiérarchique fondé sur leur expertise à une fonction d'accompagnement des protagonistes au conflit dans un rapport de partenariat. Aussi, la démarche s'appuie non pas autant sur l'argumentation que sur l'amélioration de la communication entre les personnes en présence qu'elles soient les protagonistes ou leurs accompagnateurs. De plus, la justice fondée sur la collaboration suppose une coopération qui n'est pas naturelle pour des juristes qui œuvrent dans un système contradictoire et compétitif où tout est stratégie pour obtenir le plus de l'autre sans révéler son jeu. Enfin, en adoptant une approche gagnant-gagnant, les juristes qui adhèrent à la justice collaborative recherchent le consensus et des solutions sur mesure. En conclusion, la justice fondée sur la collaboration requiert une transformation de la culture juridique qui s'inscrit désormais dans une quête porteuse d'apaisement.

Le prochain texte propose une vision de la justice collaborative comme une quête à travers une vaste offre de processus de prévention et de règlement des différends.

\*Marie-Claire Belleau, avocate, médiatrice, expert Meso. (19/06/2018)

## LA JUSTICE COMME UNE QUÊTE

Marie-Claire Belleau [1] et Linda Bérubé [2]



Pour repenser la justice civile, il importe de remplacer l'idée de faire valoir son « droit » par la bataille, par celle de la rechercher par un parcours, un cheminement, un itinéraire qui permet de tenter de trouver des solutions d'abord par l'autodétermination des protagonistes en conflit avant de faire appel à une autorité décisionnelle extérieure à eux. Il s'agit aussi de tenir compte non seulement des « droits » en présence, mais aussi des besoins et des intérêts des protagonistes tels que l'importance de maintenir ou non des relations, le besoin ou non de confidentialité, les coûts financiers, mais aussi émotifs, l'importance du temps en rapport avec la possibilité de résoudre la situation, etc.

La quête de la justice emprunte différentes approches à tenter successivement afin de prévenir les différends à naître et de résoudre ceux qui existent déjà en améliorant la communication entre les protagonistes, en favorisant l'échange d'information, en instituant des conditions permettant de comprendre les perspectives divergentes et les enjeux du différend et à privilégier la collaboration plutôt que la confrontation.

### Un parcours ponctué de processus potentiels de résolution de conflits

À l'instar d'un itinéraire géographique, la justice peut s'imaginer comme un parcours déterminé non seulement par les processus d'intervention potentiels, mais aussi par les différents chemins susceptibles d'atteindre un apaisement des malentendus, différends ou conflits en jeu. Ainsi, chaque mode d'intervention constitue une démarche visant l'atteinte d'un sentiment de justice pour chaque situation particulière. En cas d'échec d'une approche pour trouver une résolution au conflit, un nouveau processus, une nouvelle piste, s'offre aux protagonistes pour tenter d'éliminer la mésentente. Tout au long du cheminement, le recours judiciaire demeure possible. Toutefois, dans la plupart des cas, le procès s'avère le recours ultime, le dernier rempart de la justice, le processus final lorsque les autres tentatives se sont avérées vaines.

Appréhender la recherche de la justice comme un itinéraire suppose connaître la vaste offre des modes d'intervention en situation de conflits (ci-après MISC [3]) appropriés, disponibles et accessibles dans chaque situation particulière. En conséquence, il appartient aux intervenant-e-s, dont les juristes, d'informer et de conseiller les différents protagonistes en conflit sur les différentes façons de régler le conflit qui l'oppose à l'autre. Cette information permet aux personnes impliquées de choisir, en toute connaissance de cause, le ou les processus appropriés à leur situation dans l'espoir de déterminer la solution qui leur convient le mieux pour régler le conflit.

### De l'autodétermination à l'autorité

Repenser la justice civile en l'imaginant comme un itinéraire suppose une forme de gradation entre les processus susceptibles de résoudre les conflits entre les protagonistes. Ainsi, certains MISC se fondent sur la notion d'empowerment qui suppose celles de l'autodétermination et de l'autonomie des personnes dans les choix qu'elles exercent.

Plusieurs processus de résolution de conflit qui ponctuent l'itinéraire s'inscrivent dans la mouvance de la justice participative qui tire sa source d'une volonté d'améliorer la gestion des conflits au bénéfice des personnes impliquées. Elle vise plusieurs objectifs, dont la diminution des tensions dans les dynamiques relationnelles, le rétablissement d'un climat d'échange constructif entre les personnes impliquées. Elle aspire à amener les participant-e-s vers une communication franche et complète en regard des questions qui les préoccupent pour susciter une meilleure compréhension de la réalité de l'autre personne. Elle a pour but d'amener chez chaque participant-e une prise de conscience de son rôle dans la dynamique relationnelle et une intention d'agir constructivement dans l'avenir afin d'établir des rapports plus harmonieux entre elles ou de s'entendre sur les conditions d'une saine rupture. Enfin, la justice participative valorise la résolution de la situation par la prévention et la communication entre les protagonistes au conflit.

La justice participative favorise des méthodes axées sur la recherche de solutions qui visent une amélioration de l'accès à la justice. Ces méthodes qui incluent notamment la négociation et la médiation ainsi que tout autre mode qui convient aux parties (article 1, nouveau Code de procédure civile du Québec, L.R.Q., c. C-25.01). Ces modes de résolution de conflits peuvent donc être tentés par les protagonistes eux-mêmes ou avec l'aide de professionnels formés pour les accompagner dans la recherche de solutions adaptées à leur situation.

Les MISC fondés sur l'empowerment des protagonistes en conflit s'opposent à ceux qui requièrent l'intervention d'une décision d'autorité d'un tiers tels que l'arbitrage ou le procès. Dans ces derniers cas, la solution de justice repose sur la décision prononcée par une personne en situation d'autorité qui impose une vision issue des normes préétablies applicables à la situation spécifique. Les protagonistes acceptent de se conformer à la décision à cause de l'autorité et du pouvoir de contrainte conféré aux décideurs. Ces processus de résolution de conflits s'appuient sur la recherche de la vérité fondée sur la confrontation et la détermination d'un gagnant et d'un perdant dans la mesure où la réclamation d'une des parties s'avère plus légitime que celle de son adversaire.

## Tenir compte des droits et des obligations, mais aussi des besoins et des intérêts

Les MISC fondés sur l'empowerment des protagonistes qui appartiennent à la justice participative tiennent compte non seulement de leurs droits et de leurs obligations, mais également de leurs intérêts et de leurs besoins entendus dans un sens large. Ils ajoutent aux questions juridiques, les dimensions relationnelles, sociales, culturelles, politiques et économiques des enjeux sous-jacentes au conflit. Par contre, les processus qui requièrent l'imposition de décisions d'autorité s'en tiennent aux normativités juridiques reconnues comme légitimes par les personnes qui détiennent le pouvoir de les déterminer et d'en imposer l'exécution.

## La justice comme une quête illustrée

Ainsi, dans la carte qui suit, l'itinéraire consiste à tenter de satisfaire le sentiment de justice des protagonistes d'abord par des procédés situés au nord-ouest, comme la facilitation et la négociation directe. Par exemple, dans le cas d'un conflit qui implique les membres d'une même famille lors d'une rupture conjugale, de la détermination de la relève d'une entreprise familiale ou des difficultés liées à une exécution testamentaire au moment du décès d'un parent, le parcours pourrait commencer par une tentative d'échange entre les protagonistes puis le recours à la thérapie. Si la communication directe entre les personnes impliquées ne fonctionne pas, elles pourraient faire appel à un facilitateur pour favoriser les échanges entre elles. En cas d'échec de cette approche, elles pourraient s'adresser à une médiatrice pour se faire accompagner dans les décisions à prendre. Les modes d'intervention pourraient ensuite inclure notamment le droit collaboratif, la conférence de règlement à l'amiable (CRA), la représentation par avocat-e pour explorer de nouvelles approches de négociation avant de faire appel, en dernier recours, à la décision judiciaire :

**CARTE DES MODES D'INTERVENTION EN SITUATION DE CONFLITS (MATIÈRE PRIVÉE) v. 6.0 (20160823)**  
Me Marie-Claire Belleau, Faculté de droit, Université Laval  
Linda Bérubé, M.S.S., T.S., AGIRE INTERNATIONAL

		Nord			
		←	↔	→	
		Besoins/Intérêts			Droits/Obligations
Autodétermination ↑ Ouest ↓ Autorité	UNIVERS →	RELATION D'AIDE	PRÉVENTION ET RÉGLEMENT DES DIFFÉRENDS	GESTION	JURIDIQUE
	DISCOURS →	MALAISE	CONFLIT	PROBLÈME	LITIGE
	FINALITÉS →	BIEN-ÊTRE	ENTENTE	SOLUTION	JUGEMENT
	INTERVENTIONS ↓				
	ACCOMPAGNEMENT	Relation d'aide Psychothérapie Thérapie conjugale Thérapie familiale	Facilitation Médiation	Développement organisationnel Coaching Conciliation Consultation	Conseil juridique Conciliation judiciaire (CRA)
REPRÉSENTATION	Advocacy	Droit collaboratif Négociation par représentants patronaux et syndicaux Négociation par diplomatie	Représentation syndicale Grief	Représentation par avocats	
ÉVALUATION	Évaluation psychologique /médicale	Conciliation Expertise psychosociale	Ombudsman Expertise scientifique Évaluation neutre Enquête		
DÉCISION		Med-Arb Sentence arbitrale	Décision de gestion Mesure disciplinaire	Décision judiciaire	

Dans ce cheminement vers une solution de justice, la décision judiciaire devient le terminus, le dernier arrêt des possibilités plutôt que le premier réflexe de l'adversité et de la confrontation. Prévenir et résoudre des différends par la justice collaborative consiste à commencer la démarche en empruntant un parcours progressif du nord-ouest (l'autodétermination, les besoins et les intérêts) avant de se diriger vers le sud-est (l'autorité, les droits et les obligations). Les protagonistes au conflit qui empruntent ces voies se donnent ainsi une panoplie de moyens à expérimenter pour communiquer ensemble, pour mieux comprendre la situation à partir de plusieurs perspectives et pour trouver eux-mêmes des solutions mutuellement satisfaisantes qui assouviennent leur désir fondamental de justice. (5/07/2018 - <https://groupe-meso.com>)

[1] Marie-Claire Belleau est professeure titulaire à la Faculté de droit de l'Université Laval. Elle est également membre de la Société royale du Canada, avocate émérite du Barreau du Québec et médiatrice accréditée.

[2] Linda Bérubé est médiatrice accréditée, travailleuse sociale, consultante en prévention et résolution des conflits et chargée de cours à la Faculté de Droit de l'Université de Sherbrooke.

[3] L'acronyme MISC joue sur l'abréviation du mot anglais miscellaneous « constitué d'une variété de parties, possédant diverses caractéristiques » (Wiktionnaire).

**« Le but de la conciliation est de transformer une confrontation bi-dimensionnelle en une exploration tri-dimensionnelle conduisant à la conception d'une solution. »**

Edoardo De Bono

**TRIANGLE DRAMATIQUE ET DYNAMIQUE RELATIONNELLE DU PERVERS NARCISSIQUE ET DE SA VICTIME**Geneviève SCHMIT, 26/09/2017 - <http://soutien-psy-en-ligne.fr>

Je parle constamment de la « dynamique relationnelle » qui génère des situations d'emprises perverses, parfois dramatiques. Les rôles que nous y jouons doivent être bien définis et compris pour pouvoir en sortir et éviter ainsi de poursuivre la danse macabre avec d'autres partenaires. Le triangle dramatique, ou Triangle de Karpman est une figure d'analyse transactionnelle proposée par un psychologue américain, Stephen Karpman, en 1968. Cette analyse met en évidence un jeu de rôle, un scénario relationnel typique entre victime, persécuteur et sauveur (ces rôles étant symboliques, une même personne peut changer de rôle).

*Un peu comme le » Triangle des Bermudes » pourrait vous happen, les personnes piégées dans la dynamique relationnelle perverse, qu'elles soient bourreau ou victime, évoluent tour à tour dans les différents rôles qu'a définis Karpman dans son « Triangle Dramatique »: persécuteur – sauveur – victime..*

1. Dans un premier temps, la proie potentielle, homme ou femme, recherche une personne qui peut l'aider, la soutenir, dans une période difficile de sa vie. Elle a une image et une estime de soi faible et instable. Le manipulateur pervers, comme tout bon prédateur, flaire sa future victime et se présente à elle comme un « sauveur ». Il représente l'image idéalisée du Prince Charmant (version homme ou femme) venant sauver sa belle. En répondant à sa demande, le manipulateur narcissique provoque chez sa victime un mécanisme pervers lié à son sentiment de reconnaissance qui la piège dans un lien dont elle aura du mal à se défaire.
2. Vient ensuite une période où la proie imagine que le prince charmant, ou la princesse charmante, se trouve dans une grande souffrance. Justifiant ainsi le changement de comportement de celui (ou celle) dont elle est dépendante affective, elle se sent investie par une mission, un désir impérieux de le « sauver ». La proie devient « sauveur » d'un manipulateur qui se positionne maintenant en tant que « victime ». Le manipulateur parlera de son enfance douloureuse, de ses blessures, de ses espoirs et désespoirs. La proie quant à elle, animée par son hyper empathie, son « syndrome mère Térésa » (ou « Abbé Pierre ») va se précipiter, tête baissée, dans ce rôle valorisant. C'est en quelque sorte le seul moyen trouvé à ce moment-là pour se renarcissiser, pour se revaloriser à ses propres yeux. En « sauvant » le persécuteur dont elle est addictive (dépendance affective), la victime crée un lien puissant qui la protège, en apparence, du sentiment d'abandon. En effet, au travers de son propre mécanisme de valeur, elle ne peut imaginer que la personne qu'elle aide et soutien avec tant d'ardeur puisse l'abandonner un jour et attend de lui de la reconnaissance, donc de l'attachement.
3. Après la phase de séduction, la « lune de miel », la victime du manipulateur pervers se sent piégée. Cette étape voit la violence primitive du prédateur fondre sur sa proie qui revendique légitimement la position de « victime » d'un « persécuteur » cette fois bien défini pour elle. Elle pourra alors se percevoir comme victime de celui (ou celle) qu'elle croyait idéal, et qui prend maintenant le rôle de bourreau.
4. Ensuite, durant les crises résultant de la relation d'emprise perverse et des tensions que plus personne n'est capable de gérer, le stress du prédateur augmente au point que celui-ci perçoit sa proie comme étant persécuteur. En général, à ce moment-là, la victime du manipulateur pervers, homme ou femme, perd pied et un point de non-retour est atteint.

**Conclusion:** Tour à tour, le pervers narcissique comme sa proie, endossent le rôle de bourreau, de sauveur ou de victime. De plus, la position définie pour chacun, va dépendre du point de vue de l'observateur et de son système de pensée. Nous avons bien remarqué que le point de vue de la victime est totalement différent de celui de prédateur. Ce point de vue sera également différent pour l'environnement, ce qui peut générer des souffrances supplémentaires.

Il n'est pas rare non plus, que la victime du pervers narcissique, désorientée par le comportement de ses proches, famille ou amis, devienne à son tour et à leur égard bourreau, faute de pouvoir être reconnue comme victime.

*Voilà le redoutable piège relationnel du Triangle Dramatique ou Triangle de Karpman : persécuteur – sauveur – victime, qui varie suivant la position d'où on l'observe et suivant le stade de la relation toxique.*

**Persécuteur – Victime – Sauveur :** Les trois rôles définis par le Triangle Dramatique ou Triangle de Karpman, sont piégés dans une recherche constante et inconsciente les uns des autres. La place de chacun varie suivant la position d'où on l'observe ainsi que du stade de la relation toxique. C'est un piège relationnel qui nous vient essentiellement d'une instabilité et d'un manque de confiance et d'estime de soi.

**INFOS - NEWS - INFOS - SITE - INFOS - NEWS - INFOS - SITE - INFOS - NEWS - INFOS - NEWS****SYNTHESE DES ASSISES INTERNATIONALES DE LA MEDIATION JUDICIAIRE - 3/08/2018**[blog.gemme.eu/2018/08/03/rapport-de-synthese-des-assises-internationales-de-la-mediation-judiciaire/](http://blog.gemme.eu/2018/08/03/rapport-de-synthese-des-assises-internationales-de-la-mediation-judiciaire/)**GUIDE DE PREVENTION RELATIF A L'ENLEVEMENT INTERNATIONAL D'ENFANTS - Hilde Demarre (Child Focus)**

Un enlèvement international d'enfants est un terme lourd de sens présupposant un acte conscient et criminel qui ne peut avoir qu'un impact négatif sur le bien-être des enfants impliqués. Cet acte est souvent associé à une personne étrangère et peu de gens ont le sentiment d'être directement concerné, que ce soit en tant que victime ou en tant que délinquant.

L'enlèvement international d'enfants n'a rien d'exceptionnel contrairement à certaines idées reçues. **Chaque année, Child Focus traite environ 350 à 400 cas d'enlèvement international d'enfants.** Ceux-ci sont enlevés hors de la Belgique ou vers la Belgique. Les experts internationaux en matière d'enlèvement d'enfants soulignent l'importance de la prévention. À cette fin, il est nécessaire que les différents acteurs soient informés des risques et des mécanismes de prévention disponibles afin de prévenir l'enlèvement international d'enfants. Les professionnels susceptibles d'entrer en contact avec ces familles à haut risque est large. Il s'agit notamment d'avocats, de policiers, de notaires, de médiateurs, de thérapeutes, de psychologues et de fonctionnaires municipaux. **Ce guide a pour but d'aider les professionnels à détecter le risque d'enlèvement international d'enfants à un stade précoce et à trouver des mesures appropriées, adaptées à chaque cas, pour prévenir les départs non autorisés.**

Parution prévue le 14/09/2018

**CHILD FOCUS A FETE SES 20 ANS D'EXISTENCE**

Suite à l'affaire Dutroux et la marche blanche, Child Focus a vu le jour en 1998. Depuis 20 ans déjà, la fondation met tout en œuvre, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pour retrouver les enfants disparus et lutter contre leur exploitation sexuelle. Un travail qui porte ses fruits puisque plusieurs milliers d'enfants ont déjà été retrouvés. [Child Focus a fêté ses ans en présence de sa Majesté la Reine. Présentation de la médiation familiale internationale dans le cadre des enlèvements d'enfants au sein du Network Cross border mediation.](#)

[https://www.tvcom.be/video/info/societe-tye-child-focus-20-ans-et-20-000-enfants-retrouves\\_21763\\_89.html](https://www.tvcom.be/video/info/societe-tye-child-focus-20-ans-et-20-000-enfants-retrouves_21763_89.html)

Son rapport annuel reprend : les dossiers de fugue, d'enlèvements parentaux internationaux, de Mineurs étrangers non accompagnés disparus (MENA), de Prostitution de mineurs (via [www.stopproxenetes-ados.be](http://www.stopproxenetes-ados.be)), de Pédopornographie (via [www.stopchildporno.be](http://www.stopchildporno.be)), Sécurité sur Internet (sexting et sextortion). <http://childfocus.be/fr/nouvelle/rapport-annuel-child-focus-2017>

Plus d'informations : Mme Rolland, 0479.303.021. et Mr Depover, 0476.959.504. [www.childfocus.be/fr/rapportannuel2017](http://www.childfocus.be/fr/rapportannuel2017)

**AUTORISATION DE VOYAGER**

À l'approche des vacances d'été, Child Focus a lancé, en collaboration avec le SPF Justice, un formulaire permettant aux parents de s'accorder clairement sur les modalités d'un séjour à l'étranger avec leur enfant. Le but étant de faire réfléchir les parents aux risques éventuels qu'ils encourent et ainsi éviter que de telles situations n'aboutissent à un enlèvement parental.

Les parents qui ne parviennent pas à trouver un accord peuvent envisager le recours à une médiation. En savoir plus :

[http://www.childfocus.be/sites/default/files/manual\\_uploads/autorisation\\_parentale\\_pour\\_un\\_enfant\\_voyageant\\_a\\_letranger.pdf](http://www.childfocus.be/sites/default/files/manual_uploads/autorisation_parentale_pour_un_enfant_voyageant_a_letranger.pdf)

**CONSEIL DE L'EUROPE** : la COMMISSION EUROPEENNE POUR L'EFFICACITE DE LA JUSTICE (CEPEJ) à Strasbourg (27 au 29/06/2018) adopte une « **BOITE A OUTILS POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA MEDIATION** » et renforcer la mise en œuvre des lignes directrices de la CEPEJ sur la médiation » - [file:///C:/Users/helen/Desktop/CEPEJ-GT-MED\(2018\)7\\_Toolkit\\_fr.docx%20\(1\)\[61094\].pdf](file:///C:/Users/helen/Desktop/CEPEJ-GT-MED(2018)7_Toolkit_fr.docx%20(1)[61094].pdf)

**AIDE JURIDIQUE DE DEUXIEME LIGNE ET ASSISTANCE JUDICIAIRE - ADAPTATION DES MONTANTS (M.B. 2018-08-28)**

Conformément à l'article 3 de l'arrêté royal du 18 décembre 2003 déterminant les conditions de la gratuité totale ou partielle du bénéfice de l'aide juridique de deuxième ligne et de l'assistance judiciaire, les montants mentionnés à l'article 1<sup>er</sup>, § 1<sup>er</sup>, 1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup>, et à l'article 2, 1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup>, dudit arrêté sont adaptés conformément à la formule suivante compte tenu de l'indice calculé et nommé à cet effet du mois de juillet 2018:

1.  $953 \times 129,76 / 122,42 = 1010,13$  euros - 2.  $1224 \times 129,76 / 122,42 = 1297,38$  euros - 3.  $1493 \times 129,76 / 122,42 = 1582,51$  euros.

Les montants mentionnés ci-dessus sont arrondis à l'euro supérieur respectivement comme suit: 1011 euros, 1298 euros, et 1583 euros. Les nouveaux montants entrent en vigueur le **1<sup>er</sup> septembre 2018**.

**JURIDISCHE TWEDELIJNSBIJSTAND EN RECHTSBIJSTAND - AANPASSING VAN DE BEDRAGEN**

Overeenkomstig artikel 3 van het koninklijk besluit van 18 december 2003 tot vaststelling van de voorwaarden van de volledige of gedeeltelijke kosteloosheid van de juridische tweedelijnsbijstand en de rechtsbijstand, worden de bedragen bepaald in artikel 1, § 1, 1<sup>o</sup> en 2<sup>o</sup>, en in artikel 2, 1<sup>o</sup> en 2<sup>o</sup>, van datzelfde besluit aangepast overeenkomstig de volgende formule, rekening houdend met het indexcijfer daartoe berekend en benoemd van de maand juli 2018: 1.  $953 \times 129,76 / 122,42 = 1010,13$  € - 2.  $1224 \times 129,76 / 122,42 = 1297,38$  € - 3.  $1493 \times 129,76 / 122,42 = 1582,51$  €

De voormelde bedragen worden respectievelijk als volgt tot de hogere euro afgerond: 1011 euro, 1298 euro en 1583 euro.

De nieuwe bedragen treden in werking op **1 september 2018**.

**DE MODERNISERING VAN DE FUNCTIE VAN GERECHTSDEURWAARDER** Verslag aan de Minister van Justitie de Heer Koen GEENS

Minister van Justitie Geens ontving afgelopen vrijdag een rapport over de toekomst van het ambt van gerechtsdeurwaarder. Dit rapport werd voorbereid door twee experts die in het voorjaar van dit jaar werden aangesteld: André Michielsens, erenotaris-ombudsman en Luc Chabot, medeoprichter van de Franstalige Unie van Gerechtsdeurwaarders.

Het rapport werd onmiddellijk overgemaakt aan de Nationale Kamer van Gerechtsdeurwaarders. Voorzitter van de Nationale Kamer Frank Maryns zal nu een consultatieronde starten met zijn leden, en tegen eind september een advies aan de Minister van Justitie overmaken. [https://justitie.belgium.be/sites/default/files/rapport\\_modernisering\\_functie\\_gerechtsdeurwaarder.pdf](https://justitie.belgium.be/sites/default/files/rapport_modernisering_functie_gerechtsdeurwaarder.pdf)

**PROJET RELATIF A L'AVENIR DE LA FONCTION D'HUISSIER DE JUSTICE** • Communiqué de presse - 01/08/2018

Le ministre de la Justice, Koen Geens, a reçu vendredi dernier un rapport sur l'avenir de la fonction d'huissier de justice. Ce rapport a été rédigé par deux experts qui avaient été désignés au printemps 2018 : André Michielsens, notaire honoraire-médiateur, et Luc Chabot, cofondateur de l'Union francophone des huissiers de justice.

Le rapport a immédiatement été communiqué à la Chambre nationale des huissiers de justice. Le président de la Chambre nationale, Frank Maryns, entamera à présent une consultation avec ses membres et rendra un avis au ministre de la Justice fin septembre. [https://justice.belgium.be/sites/default/files/rapport\\_modernisation\\_fonction\\_huissier\\_de\\_justice.pdf](https://justice.belgium.be/sites/default/files/rapport_modernisation_fonction_huissier_de_justice.pdf)

**PROFESSIONS JURIDIQUES POUR L'AVENIR - UN AVENIR POUR LES PROFESSIONS JURIDIQUES - LE NOTARIAT**

Rapport établi le 30 juin 2018 par Pierre NICAISE et Thierry VAN SINAY, à l'attention du Ministre de la Justice, K. GEENS

« Le ministre de la Justice, Koen Geens, a reçu un rapport sur l'avenir de la fonction de notaire. Ce rapport a été rédigé par deux experts qui avaient été désignés fin 2017 : Pierre Nicaise, président honoraire de la Fédération royale du notariat belge, et Thierry Van Sinay, président honoraire de la Chambre nationale des notaires. »

**JURIDISCHE BEROEPEN VOOR DE TOEKOMST - EEN TOEKOMST VOOR DE JURIDISCHE BEROEPEN - HET NOTARIAAT**

Verslag opgemaakt op 30 juni 2018 door Pierre NICAISE en Thierry VAN SINAY, ter attentie van de Minister van Justitie, K. GEENS

[https://justitie.belgium.be/sites/default/files/een\\_toekomst\\_voor\\_de\\_juridische\\_beroeppen\\_het\\_notariaat\\_-\\_un\\_avenir\\_pour\\_les\\_professions\\_juridiques\\_le\\_notariat.pdf](https://justitie.belgium.be/sites/default/files/een_toekomst_voor_de_juridische_beroeppen_het_notariaat_-_un_avenir_pour_les_professions_juridiques_le_notariat.pdf)

<http://www.yapaka.be/>

Site de prévention des maltraitances, violences.... intrafamiliales, scolaires....

Nous y trouvons des informations, livres, vidéos, formations... destinés aux enfants, parents & professionnels

yapaka.be



<https://lautrementedit.net/page/homepage>

Professionnels actifs dans le soutien, l'accompagnement à la parentalité, l'éducation à l'empathie et au processus de développement personnel

<http://www.ramjam.ca/fr/>

La Revue d'arbitrage et de médiation est une revue bilingue (FR/EN) – Son comité de lecture est au Canada. Son contenu est consacré aux modes de prévention et de règlement des différends.



**L'observatoire** <http://www.revueobservatoire.be/Apercu-des-numeros>

Revue sociale reprenant par édition divers phénomènes de société tels que : violences à l'égard des personnes âgées, maltraitances des enfants, la médiation entre auteurs et victimes, les sans-abris...

<http://www.couplesfamilles.be/index.php>

Revue centrée sur le couple, la famille et les relations intimes.



Le "JOURNAL DU DROIT DES JEUNES" est une revue d'action juridique et sociale éditée par l'asbl "Jeunesse et droit" en Belgique

[www.jeunesseetdroit.be](http://www.jeunesseetdroit.be) et en France : [www.droitdesjeunes.com](http://www.droitdesjeunes.com) Le journal « rend compte, analyse, informe de toutes questions

qui guident l'activité des travailleurs sociaux, des éducateurs, des magistrats, des avocats, des enseignants, des médiateurs.

L'enfant est au centre des questions du droit de la famille (autorité parentale, aliments, adoption...) la sécurité sociale (revenu minimum, logement, santé...) de la protection de l'enfance, des enfants étrangers, de la prévention et de la répression de la délinquance, de l'éducation et bien entendu de la justice des mineurs. Les nombreuses réformes dont ces matières ont été l'objet imposent pratiquement de se tenir informés des règles nouvelles, des débats, des bonnes pratiques et de ce qui va se modifier dans l'exercice de leur profession. Dix fois par an, le Journal du droit des jeunes en rend compte en publiant articles de fond, la jurisprudence, documents parlementaires et la législation. Un outil d'études et d'actualité sociale que son impertinence n'empêche pas de mettre entre toutes les mains. »

L'association « Service droit des jeunes » publie des fiches téléchargeables sur divers thèmes tels que : obligation de fréquentation scolaire, allocations d'études secondaires, l'exclusion définitive d'un élève d'un établissement scolaire, sanctions administratives communales pour les mineurs d'âge : mode d'emploi..... Accès aux fiches : [www.sdj.be](http://www.sdj.be)



## PROFESSIONNELS

Vous travaillez avec des jeunes et êtes parfois confrontés à des aspects de droit qui leur sont spécifiques. Vous souhaiteriez en (faire) connaître et/ ou utiliser d'avantage les cadres et rouages. Jeunesse & Droit aborde et rend accessibles ces spécificités du droit à travers diverses approches : l'édition, la formation et l'animation.

Jeunesse et droit **publie** régulièrement des ouvrages sur les mêmes thématiques que celles développées dans le JDJ. Le partage des connaissances rendu accessible via les formations de Jeunesse & Droit, s'adresse à des travailleurs provenant de divers horizons : AMO, SAJ, SPJ, CPAS, CPMS, médiateurs scolaires, médiateurs communaux, éducateurs, avocats, animateurs Jeunesse, centres d'information, etc.

Jeunesse et droit c'est aussi la possibilité de travailler à partir du **projet** initié par un collectif de jeunes. Ils restent maîtres du projet, nous les accompagnons à leur demande avec vous dans le respect des principes de la démocratie du groupe, de la facilitation de l'expression de chacun, ce avec le recours éventuel aux experts qui contribuent généralement à nos activités.

## JEUNES ET EN GROUPE ?

Organisation de jeunesse, maison de jeunes, jeunes d'une maison de quartier, jeunes en squat, groupe-classe, animateurs en formation, jeunes fréquentant une AMO, etc.

Jeunes en collectif : Un projet, des questions de citoyenneté, de droit vous préoccupent.

Votre collectif se confronte à une série de questions. Vous jugez que le droit pourrait vous apporter des réponses intéressantes.

De plus, votre projet pourrait profiter à d'autres jeunes et rebondir dans d'autres collectifs.

**Quelques exemples de projets :** Les jeunes de votre quartier s'interrogent sur les pratiques policières en vigueur. Ils souhaiteraient avoir un éclairage juridique et en faire profiter d'autres ; Vous faites partie d'une association LGBTQI et des questions vous reviennent régulièrement sans avoir de réponse. Vous voyez là aussi un intérêt à élucider et diffuser le résultat afin de le rendre accessible au plus grand nombre.....un référentiel cyber - harcèlement pour une école, un aide-mémoire en matière de responsabilité de l'animateur.



## Intermédiés n°3

Bâtir la société, c'est prendre le parti de la justice, de la fraternité, de l'amour » disait Jean-Paul II. A l'aube du XXIème siècle, la justice reste un des fondements majeurs de notre société démocratique, mais voit se développer dans son sillage des modes alternatifs de règlement des litiges, les MARL.

Dans le dossier spécial de ce numéro nous menons une enquête très large sur tous ces modes amiables, qui prônent une justice plus participative et humaine au service des citoyens. Une évolution ou une révolution au Palais ...

## COMMENT SE PARLER SANS S'AGRESSER - Le Vif/L'Express du 30/08/18

*Il y a des mots qui blessent. Comment s'exprimer avec plus d'authenticité, d'efficacité, de bienveillance, dans le respect de soi et de l'autre? Témoignages de formateurs en communication non violente (CNV), appelés à la rescousse pour apaiser les conflits de couple, parents - enfants, scolaires, professionnels, diplomatiques...*

*" A quoi bon discuter? Tu ne m'écoutes jamais! ". " Comment as-tu pu être aussi bête? Tu devrais avoir honte! ". " Tu es toujours occupé quand on a besoin de toi! ". " Quel bon à rien! ". " Mon pauvre ami, qu'est-ce que tu vas devenir? ". " Toi, tu ne sais pas travailler en équipe! ". " Je vais t'apprendre, moi, à frapper les petits! ". " Vous ne respectez vraiment rien! "...*

*Pas toujours sereine, la communication dans le couple, entre parents et enfants, en milieu scolaire, thérapeutique, carcéral, au sein des entreprises et organisations. Des mots blessent, qui ne favorisent pas la coopération mutuelle. Ils peuvent être source de souffrances, visibles ou cachées, pour nous-mêmes comme pour les autres. Et cela même si nous avons l'impression que notre façon de nous exprimer n'a rien de " violent ". L'indifférence, le mépris, la condescendance, le dénigrement, le harcèlement, la haine, la peur de l'autre, les préjugés contribuent à élever des murs d'incompréhension. Attribuer la cause d'un conflit aux torts de l'adversaire permet d'accuser, de culpabiliser, d'exclure. D'où la malveillance, les violences urbaines, les tensions communautaires, les affrontements ethniques, la tyrannie, les guerres... suite [www.levif.be/actualite/magazine/comment-se-parler-sans-s-agresser/article-normal-884095.html](http://www.levif.be/actualite/magazine/comment-se-parler-sans-s-agresser/article-normal-884095.html)*

© SONIA KLAINBERG



**« La règle d'or de la conduite est la tolérance mutuelle, car nous ne penserons jamais tous de la même façon, nous ne verrons qu'une partie de la vérité et sous des angles différents. » Gandhi**

## Ouvrages consacrés à la médiation... au conflit.....à la communication...

	<p><b>PRAKTISCHE GIDS BEMIDDELING – MET MODELLEN – W. Meuwissen</b> Vertrekkend vanuit een driedimensionale conflictanalyse, statisch, dynamisch en persoonlijk, beschrijft dit boek iedere stap in het conflictbemiddelingstraject op theoretisch en praktisch diepgaande wijze. De auteur bespreekt hoe de conflictpartijen vanuit de impasse naar de bemiddelingstafel raken door de bemiddelingsbelofte, het bemiddelingsbeding en het bemiddelingsvoorstel. De onderhandeling technische, juridische en praktische aspecten van het bemiddelingsprotocol en het bemiddelingsakkoord worden grondig bestudeerd aan de hand van de klassieke verbintenisrechtelijke analyse. Ook wat na de conflictbemiddeling gebeurt, komt uitgebreid aan bod, zoals de homologatie van het bemiddelingsakkoord door de rechter of het nemen van een akkoordvonnis. De auteur analyseert de conflictbemiddeling ook op internationaal niveau. Het boek sluit af met de caleidoscoop aan conflictoplossingsmethodes die mettertijd van conflictbemiddeling zijn afgeleid. Dit boek is voorzien van een plejade aan gedetailleerde modellen en bevat de relevante nationale en internationale wettelijke en reglementaire teksten. Boek-Beschikbaar als e-book, Wolters Kluwer</p>
<p><b>La famille, l'argent, l'amour...</b> Dans les relations familiales, l'argent peut être un véritable poison, et ce n'est pas une question de fortune. Un simple accident de la vie, et même un grina de sable dans la vie quotidienne, suffit à révéler une fracture et créer des imbrications inédites au sein des couples, des fratries et des familles, entre liens de sang, de cœur et d'argent. Les enjeux sont différents à chaque étape : lors de la constitution du couple la naissance des enfants, leur adolescence, leur envoi, puis la retraite, la vieillesse ou encore les séparations, le chômage, la maladie, les successions.... En prendre conscience permet à chacun de mieux se situer dans le rapport à l'argent, à l'amour, à l'autre, et d'éviter les malentendus. <b>Nicole Prieur</b>, philosophe, thérapeute d'enfants, hypnothérapeute et auteur de nombreux ouvrages sur les relations familiales. <b>Bernard Prieur</b>, psychanalyste, thérapeute familial et de couple, fondateur du Centre d'études cliniques et de communications familiales (CECCOF). Ed. Albin Michel</p>	
	<p>... « Le <b>présent manuel</b>, issu d'une collaboration active et fructueuse entre des représentants des services publics compétents, des médiateurs professionnels, des experts et des académiciens, représente une des facettes de l'accompagnement méthodologique prévu dans le cadre de ce projet. Ce manuel a comme ambition d'être une source d'informations intéressantes pour toute personne ou organisme souhaitant découvrir la médiation de quartier. Ce guide fournit au lecteur à la fois de précieuses informations quant à la médiation de quartier et son processus mais aussi quant à la mise en place concrète d'un tel projet au niveau local. A l'image de la méthodologie de la médiation de quartier, ce guide sera en évolution perpétuelle. Vous pourrez périodiquement télécharger des ajouts aux manuels placés sur notre site web : <a href="http://www.besafe.be">www.besafe.be</a>. Néanmoins, nous ne pourrions réaliser cet objectif de renforcement constant de la méthodologie que si nous sommes nourris des connaissances, des expériences, des instruments et meilleures pratiques des acteurs locaux de médiation de quartier. Je tiens dès lors à vous encourager à nous transmettre vos questions, remarques et proposition d'ajouts à l'adresse suivante : <a href="mailto:mediationdequartier@ibz.fgov.be">mediationdequartier@ibz.fgov.be</a>. J'espère que ce manuel et toutes ses informations apporteront à chaque acteur concerné, du médiateur de quartier au bourgmestre, le soutien nécessaire dans le développement de vos projets locaux. Travaillons aujourd'hui au quartier de demain. » in Editio : Philip Willekens Directeur</p>
<p><b>La médiation au travail</b> : Le monde du travail est souvent traversé par des conflits, interpersonnels ou collectifs, entre salariés, entre le salarié et son entreprise ou son administration... Comment la médiation s'y développe-t-elle ? Par quelles voies entre-t-elle dans cet univers aux rapports codifiés ? Comment fonctionne-t-elle ? Qui peut y faire appel ? Qui peut la recommander ? Dans ce livre d'enquête, reposant sur de nombreux exemples concrets, l'auteur explore les multiples voies empruntées par la médiation, du recours ponctuel à un médiateur externe jusqu'à l'instauration de médiateurs internes, en passant par les médiations proposées par les magistrats. Un ouvrage de référence pour tous ceux - salariés, dirigeants, élus du personnel, juristes et conseils - à qui ce mode amiable peut offrir, demain, l'issue de conflits apparemment inextricables. <b>Georges Potriquet</b>, médiateur, intervient dans les entreprises en tant que médiateur externe ou dans le cadre de médiations judiciaires. Consultant au sein de Technologia, cabinet de prévention des risques liés au travail. Formé à la médiation au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM). Membre C.A. de l'Assoc. Nationale des Médiateurs (ANM). éd. Médias Médiations, France, 2017</p>	
	<p><b>KINDERBOEKEN OVER SCHEIDEN - PEUTERS EN KLEUTERS</b> <b>MILA HEEFT TWEE BEDJES</b> Een warm verhaal voor peuters vanaf 30 maanden over veranderingen bij een scheiding in het dagelijkse leven van Mila. Er verandert bij een scheiding heel veel, maar één ding blijft hetzelfde en dat is dat papa en mama Mila allebei de liefste van de hele wereld blijven vinden!</p>
<p><b>Un voyage aux origines du conflit - Utopies et médiation</b> nous entraîne à la découverte des mondes imaginés par Platon, Thomas More et Campanella pour que règne à jamais la paix et la concorde. Comparant le diagnostic des utopistes et la pratique des médiateurs, l'auteur propose une réflexion sur l'origine du conflit, les causes de la discorde, de l'affrontement, son pourquoi, son comment, sa mécanique intime, les voies de sa résolution, leur mécanique intime, et les voies de leur résolution. Ces questions intéresseront tous ceux qui croisent le conflit professionnellement ou personnellement : dirigeants, juges, avocats, négociateurs, coaches, thérapeutes, parents... Les médiateurs trouveront dans le pays d'utopie des points profonds de proximité et de différence avec leur art et toute une matière fertile à leur réflexion, ainsi qu'une proposition de modèle de médiation responsable. L'auteur, <b>Mathias CLEMENT</b> accompagne depuis 25 ans les personnalités publiques à travers une activité de conseil, de coaching et de médiation. Agrégé de philosophie, titulaire d'un DEA - École des hautes études en sciences sociales, il intervient comme formateur en médiation au sein de l'Ifomène/ICP. Ed. Médias Médiations, France, 2016.</p>	